



COMMUNE D'AUTIGNY

Un coin de terre tranquille où il fait bon vivre

PHOTO: NICOLAS SCHNEIDER

Edition n°151/Janvier à Avril 2015

SOMMAIRE

LE MOT DU SYNDIC	2
L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 28 AVRIL 2015	3
ORDRE DU JOUR	3
COMMENTAIRES SUR L'ORDRE DU JOUR	3
LES PRINCIPAUX TRAVAUX DU CONSEIL COMMUNAL	4
DECIDE.....	4
PRIS ACTE.....	5
LES PROJETS EN COURS	5
REVISION DU PAL	5
LES DERNIERES VOTATIONS	5
VOTATIONS FEDERALES DU 8 MARS 2015	5
VOTATION COMMUNALE DU 8 MARS 2015	5
LA VIE DE LA COMMUNE	6
LES 90 ANS DE MONSIEUR L'ABBE PIERRE GUMY.....	6
FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL	6
JOURNEE "COUP DE BALAI"	6
LES NOUVEAUX HABITANTS	7
LES PETITES ANNONCES	7
NETTOYAGES D'ETE.....	7
ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE « FOURMI'Z ».....	7
LE LOOPING	7
SKI-CLUB TOOSCHUSS	7



Le mot du syndic

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Avec le retour du printemps, nous vous proposons une nouvelle mouture de votre bulletin d'informations communales. Si sa structure reste identique, son apparence a subi un léger lifting. Vous pourrez le parcourir en couleurs sur notre site internet, mais pour des raisons économiques, nous continuerons à l'éditer et à le distribuer en noir et blanc.

Les comptes communaux 2014 bouclent avec un bénéfice! Des recettes fiscales supérieures à celles budgétées nous permettent de vous annoncer ce résultat positif. C'est un soulagement pour votre Exécutif. Puissent les exercices à venir connaître le même sort, nous réserver de bonnes surprises et nous permettre d'assainir quelque peu notre situation financière. Dans tous les cas, la politique restrictive mise en place se poursuit. Il n'est pas question d'anticiper des investissements à ce stade et la planification financière présentée lors de la dernière assemblée communale ne subit aucun changement. Ce résultat est très motivant. Il récompense aussi, d'une certaine manière, l'important travail accompli par le personnel et les autorités communales dans leur souci permanent de limiter les dépenses là où c'est possible. Nul doute que nous allons pouvoir nous lancer dans la bonne saison avec un entrain à sa cote maximale et des perspectives réjouissantes pour l'exercice 2015.

Nous parlons souvent de charges liées. Certes, elles concernent des chapitres dont les chiffres sont conséquents, mais aussi des sujets importants et essentiels comme le scolaire, le social ou encore la santé. Votre Exécutif se questionne et cherche de quelle manière il pourrait intervenir dans le but de limiter ces coûts. Si le chapitre scolaire est stable par rapport à 2013, les charges liées à la santé et au social augmentent de 12%, respectivement de 16% pour notre commune. Autant vous dire que si les recettes fiscales ne suivent pas le même sort, il est impossible d'équilibrer nos comptes.

J'aimerais également saisir l'opportunité de ce message pour vous adresser mes vifs remerciements et mes félicitations. J'étais fier de vous représenter au soir des votations du 8 mars dernier lors de la séance de débriefing organisée par le comité de pilotage en présence de notre préfet et de nombreux conseillers communaux. En effet, vous avez démontré, à cette occasion, que notre population était prête à adhérer au projet de fusion de Sarine-Ouest avec une claire détermination. N'avons nous pas obtenu le meilleur score de toutes les communes concernées? Ce soutien au projet, mais aussi à votre Exécutif, nous indique que, malgré l'échec du 8 mars, nous devons poursuivre cette étude. D'ailleurs, nous nous sommes déjà prononcés en ce sens à l'unanimité et une première rencontre des syndicats des 8 communes favorables au projet de fusion a eu lieu.

Pour rester sur cette thématique de fusion, force est de constater que le vent ne souffle pas que sur les entités communales. En effet, lors de notre prochaine assemblée communale, nous aurons l'occasion de nous prononcer sur la fusion de "Forêts-Sarine". Celle-ci devrait regrouper les corporations forestières du district du même nom. Le marché du bois n'étant plus aussi porteur, surtout depuis "Lothar", un regroupement des forces locales serait certainement bénéfique pour le district dans ce domaine également.

Les Services du Feu de la région planchent aussi sur des possibilités de fusion en suivant la même logique: regroupement des forces pour aborder l'avenir avec moins de difficultés.

Pour donner une suite démocratique à ces lignes, j'espère bien pouvoir vous rencontrer et vous saluer, nombreuses et nombreux lors de notre prochaine assemblée. Malgré un printemps nous invitant, de plus en plus souvent, à de belles ballades autour du village, je suis certain que vous saurez trouver un temps pour penser et décider de l'avenir de notre commune. Alors, à toutes et à tous, rendez-vous le 28 avril 2015, 20 h.

Philippe Chassot

Syndic



L'assemblée communale du 28 avril 2015

L'assemblée communale a été convoquée en date du 17 avril 2015, soit dans le délai légal de 10 jours, selon la loi sur les communes.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2014 (ce PV ne sera pas lu ; il peut être consulté durant les heures d'ouverture du bureau communal, jusqu'au vendredi 24 avril 2015, ou sur notre site internet, www.autigny.ch)
2. Corporation "Forêts-Sarine"
 - a. Approbation des statuts et du périmètre
 - b. Limite d'endettement
3. Comptes 2014
 - a. Présentation
 - b. Rapport de l'Organe de révision
 - c. Rapport de la Commission financière
 - d. Approbation
4. Election d'un nouveau membre pour la Commission de naturalisation
5. Création et rattachement de la Commission de l'énergie à la Commission de l'aménagement du territoire
6. Détermination du nombre de Conseillers communaux pour la période législative 2016 - 2021
7. Divers

Commentaires sur l'ordre du jour

Point 2

Corporation "Forêts-Sarine"

"Forêts-Sarine" est une nouvelle unité de gestion qui propose de regrouper cinq unités forestières existantes du district de la Sarine au 1er janvier 2016. Les statuts et le périmètre de cette nouvelle entité, ainsi que la limite d'endettement supportée par chaque propriétaire sont proposés à l'acceptation des assemblées communales. Vous trouverez ces documents dans les annexes du présent bulletin.

Tout comme aujourd'hui dans la corporation forestière de Sarine-Ouest, la commune, en tant que propriétaire, y est représentée par son délégué communal. En votant lors de l'assemblée communale sur les éléments précités, le délégué communal reçoit son mot d'ordre pour l'assemblée constitutive de la nouvelle corporation "Forêts-Sarine". Pour répondre aux questions d'ordre technique en rapport avec le projet, nous aurons le plaisir d'accueillir Monsieur Frédéric Schneider, ingénieur forestier du 1er arrondissement.

COMMUNE D'AUTIGNY

Un coin de terre tranquille où il fait bon vivre



Point 3

Comptes 2014

Les comptes 2014 clôturent avec un bénéfice. Celui-ci s'élève à CHF 5'792.74.

La raison de ce résultat positif s'explique par des impôts sur le revenu des personnes physiques qui sont supérieurs au montant estimé lors de l'établissement du budget. Toutes les informations en rapport avec les comptes seront communiquées lors de l'assemblée communale.

Point 4

Election d'un nouveau membre pour la commission de naturalisation

Suite à la démission de Monsieur Martin Wettstein, représentant du Conseil communal au sein de la commission de naturalisation, l'assemblée communale doit élire un nouveau membre pour son remplacement.

Toute personne intéressée peut s'annoncer auprès de l'administration communale **jusqu'au lundi 27 avril 2015** ou par courriel à l'adresse suivante: commune@autigny.ch.

Point 5

Création et rattachement de la Commission de l'énergie à la Commission de l'aménagement du territoire

Les communes sont dans l'obligation de mettre sur pied une commission de l'énergie. Conformément à l'art. 27 de la loi cantonale sur l'énergie du 9 juin 2000, la commission de l'énergie peut être rattachée à celle de l'aménagement du territoire. Afin de ne pas créer une nouvelle commission communale indépendante, l'Exécutif vous propose de valider cette proposition.

Point 6

Détermination du nombre de Conseillers communaux pour la période législative 2016 - 2021

La loi sur les communes du 25 septembre 1980 prévoit que tout changement du nombre de conseillers communaux ne peut intervenir que moyennant une décision de l'assemblée communale entrée en force au moins six mois avant le renouvellement intégral des autorités communales. Si des élections communales devaient avoir lieu dans notre commune le 28 février 2016 - actuellement pendantes en relation avec un éventuel vote de fusion - votre Exécutif propose le passage de sept à cinq conseiller(e)s communaux(ales) pour la prochaine législature. Cette proposition s'appuie sur deux éléments: la proximité d'une fusion et l'économie de charges dans le chapitre "Administration".

Les principaux travaux du Conseil communal

Depuis la dernière édition de son bulletin, le Conseil communal a, entre autres, ...

décidé...

de poursuivre le projet d'étude d'une fusion pour la région de Sarine-Ouest. A ce stade, les syndicats des 8 communes dont la population s'est prononcée favorablement en faveur du projet présenté en votation consultative le 8 mars dernier se sont rencontrés lors d'une première séance. Des informations suivront prochainement.



pris acte...

La motion votée lors de l'assemblée communale du 29 avril 2003 demandant à ce que l'assemblée communale soit compétente pour décider de la venue ou non de tireurs de communes voisines n'est pas valable. En effet, l'ordonnance fédérale sur le tir hors du service (RS 512.31) prévoit à son article 21 que les sociétés de tir reconnues sont tenues d'accorder aux militaires la participation gratuite aux exercices fédéraux. Dans des cas particuliers et justifiés, un refus est possible. Toutefois, la décision appartient à la société de tir et non à l'assemblée communale.

Par conséquent, la décision ayant été prise par une autorité qui n'en avait pas la compétence et en violation des règles de procédure (sujet et discussion abordés dans les "divers" et ne figurant pas à l'ordre du jour), la décision de l'assemblée communale est nulle. La nullité de cette décision aurait pu être constatée sans formalité particulière. Toutefois, par mesure de transparence envers les initiateurs, votre Exécutif a tenu à l'annoncer par le biais de son bulletin d'informations communales.

Les projets en cours

Révision du PAL

Le dossier de révision générale de notre plan d'aménagement local se trouve au stade de l'examen préalable. Il est passé dans les différents Services de l'Etat concernés et est retourné auprès du Service des constructions et de l'aménagement (SeCA). Celui-ci doit effectuer une synthèse des remarques formulées par les autres Services consultés. De plus amples informations vous seront transmises dans une prochaine édition.

Les dernières votations

Votations fédérales du 8 mars 2015

Objet	Oui	Non
Initiative populaire "Aider les familles! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt"	117	188

Objet	Oui	Non
Initiative populaire "Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie"	12	294

Votation communale du 8 mars 2015

Objet	Oui	Non
Vote consultatif sur le projet de fusion de Sarine-Ouest "Etes-vous favorable à une fusion des 10 communes?"	266	51



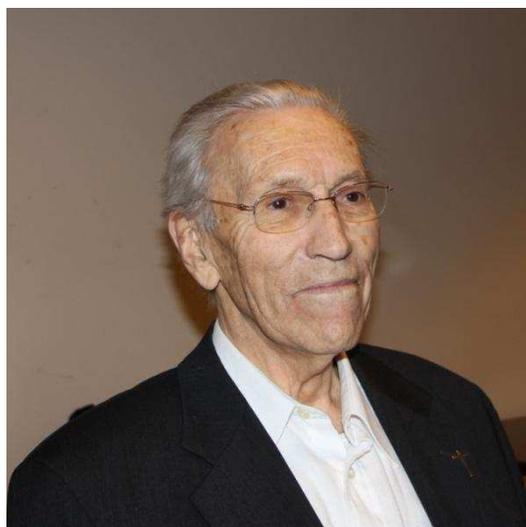
La vie de la commune

Les 90 ans de Monsieur l'abbé Pierre Gumy

Le samedi 7 février 2015, une délégation de l'exécutif communal s'est rendue au foyer Rose d'Automne à Villars-sur-Glâne pour visiter Monsieur l'abbé Pierre Gumy afin de lui apporter les bons vœux de toute la population d'Autigny, ainsi que le cadeau réservé à cette occasion aux citoyennes et citoyens fêtant leur 90ème anniversaire.

Monsieur l'abbé est né le 9 février 1915. Il réside au foyer en compagnie de sa soeur. Nous avons passé un agréable moment en compagnie d'un homme habité d'une grande spiritualité et toujours prêt à aider ses confrères. Il célèbre d'ailleurs régulièrement la messe au foyer.

Merci pour ce moment, Monsieur l'abbé et nos meilleurs vœux de santé pour l'avenir vous accompagnent. Qu'elle vous permette d'apprécier encore longtemps la visite et la compagnie des êtres qui vous sont chers.



Fermeture du bureau communal

Comme à l'accoutumé, le bureau communal sera fermé durant les traditionnels ponts du printemps, ainsi que le jour de la fête du travail, à savoir

- **Le vendredi 1er mai**
- **Le vendredi 15 mai**
- **Le vendredi 5 juin**

Nous vous remercions de votre compréhension.

Journée "Coup de balai"

Samedi 28 mars une équipe joyeuse et volontaire d'une trentaine de personnes s'est donné rendez-vous, à l'instigation du conseil communal et avec l'aide de l'amicale des pompiers d'Autigny, dans la cour de l'école d'Autigny pour la journée "Coup de balai". Cette activité soutenue par le SEN et la Saidef a rencontré un joli succès. Séparés en 3 groupes, les participants munis de gants et de sacs poubelles sont partis à l'assaut des nombreux déchets qui jonchent nos bords de routes communales. De nombreuses canettes, bouteilles en plastique et autres déchets ont retrouvé leur place c'est-à-dire le compacteur de la déchetterie.



Pour clore cette matinée tout le monde s'est retrouvé sous un soleil radieux à la cabane du foot pour une grillade et un moment de convivialité.

Merci aux citoyens (petits et grands) pour leur effort pour le bien de notre commune.

COMMUNE D'AUTIGNY

Un coin de terre tranquille où il fait bon vivre



Les nouveaux habitants

Nous publions ici, avec leur autorisation, les noms des nouveaux habitants :

M. Ignazio Divenuto, M. Nicola Giannini, Mme Chantal Donzallaz, Mme et M. Ines et Apno Adjeh-Kpe et leur fille Alma, Mme et M. Nadine et Louis Rhyn et leur fille Eloïse, Mme Anaïs Gutknecht, Mme et M. Christelle et Johan Genetier et leurs enfants Klarys, Kellya, Kaelys et Johan Junior, Mme et M. Barbara et David Lommano et leurs enfants Loris, Clara et Giulian, M. Florian Pinardon, Mme et M. Monica et Pablo Faundez Contreras et leurs enfants Maelia et Liam, M. Frédéric Magnin, Mme Karine Hurion et MM. Alexandre et Vincent Fieremans, Mme et M. Marie-Francine et Mathias Mauroux et leur fils Pierre, M. Louis Gaudin, Mme Charlotte Bariaud, Mme Isabelle Dougoud.

Nous leur souhaitons la bienvenue à Autigny et nous réjouissons de faire plus amplement connaissance.

Les petites annonces

Nettoyages d'été

Pour aider les concierges aux grands nettoyages de la halle et de l'école, le Conseil communal recherche des jeunes personnes, **dès 14 ans révolus**, désirant gagner quelques sous durant leurs vacances et prêtes à fournir un travail de qualité.

Les travaux se dérouleront du **13 au 17 juillet**.

Les intéressés sont priés de contacter l'administration communale, jusqu'au **18 mai 2015**, au 026/477.16.25, ou par courriel, à l'adresse commune@autigny.ch.



Accueil extra-scolaire « Fourmi'z »

Toutes les informations relatives aux responsables, contact, inscriptions et tarifs figurent dans l'annonce annexée au présent bulletin.

Le Looping

Le programme des différentes sections, les coordonnées des responsables et le formulaire d'adhésion figurent dans l'annonce annexée au bulletin.

Ski-Club TooSchuss

Le 24 février 2015, un Ski-Club est né! Il a été fondé à l'initiative des moniteurs du camp de ski du cercle scolaire d'Autigny-Chénens. Il s'appelle TooSchuss! Nous lui souhaitons un bon fartage et de la poudreuse pour les hivers prochains. Un flyer figure dans les annexes du présent bulletin.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2014

Compte	Désignation	Comptes 2013		Budget 2014		Comptes 2014	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	338'137.05	116'770.20	361'009.00	113'660.00	394'765.75	147'238.95
01	Administration communale	59'579.05	23'410.00	63'300.00	27'000.00	56'094.30	21'728.75
01.300.0	Traitement du Conseil communal	26'751.00		28'000.00		25'118.50	
01.300.1	Frais de la Commission financière	1'100.00		1'000.00		1'000.00	
01.300.2	Rémunération des scrutateurs	750.00		600.00		800.00	
01.300.3	Frais de la commission de naturalisation			500.00			
01.317.0	Dédommagement, déplacement, représentation	26'910.00		27'000.00		25'408.65	
01.318.0	Frais de convocation	325.65		400.00		311.15	
01.318.1	Organe de révision externe	3'742.40		5'800.00		3'456.00	
01.490.0	Imputation interne vacations		23'410.00		27'000.00		21'728.75
02	Administration générale	278'558.00	93'360.20	297'709.00	86'660.00	338'671.45	125'510.20
02.301.0	Traitement du personnel administratif	100'949.55		103'975.00		103'818.45	
02.301.1	Traitement de l'employé communal	40'000.20		40'400.00		40'399.80	
02.303.0	Cotisations aux ass. soc. : AVS-APG-AC-...	38'300.70		35'000.00		39'910.00	
02.304.0	Cotisations aux caisses de prévoyance	13'655.25		15'000.00		21'807.95	
02.305.0	Cotisations aux ass. maladie-accident	9'023.95		12'000.00		9'382.35	
02.309.0	Impôt à la source	711.85					
02.310.0	Fournit. bureau, publications	3'652.25		4'000.00		3'557.30	
02.311.0	Achat de machines et de mobilier de bureau	4'150.00		7'000.00		5'119.90	
02.312.0	Frais de chauffage, électricité et eau	1'058.20		1'000.00		1'234.00	
02.315.0	Entretien machines et mobilier bureau			500.00			
02.317.0	Frais de réception et de délégations	6'481.35		16'000.00		9'601.20	
02.318.0	Assurances diverses, RC, mobilier, ...	2'380.00		4'000.00		4'114.15	
02.318.1	Frais administratifs (ports, tél., etc)	28'883.35		28'000.00		33'358.15	
02.318.3	Frais Conférence des Syndics	3'338.30		5'000.00		2'370.00	
02.318.4	Frais sondage fusion	435.00		2'844.00		30'764.85	
02.318.5	Allocations familiales versées	4'640.00		3'660.00		10'260.00	
02.318.6	Honoraires d'avocat	5'000.00				6'161.30	
02.319.0	Cotisations aux associations	1'510.00		1'400.00		910.00	
02.319.1	Dons divers	1'658.05		2'000.00		1'220.00	
02.390.0	Imputation interne vacations	4'700.00		7'000.00		5'506.25	
02.390.1	Imputation interne sal. employé communal	1'500.00		2'400.00		2'645.80	
02.390.2	Imputation interne amortissement obligatoire	6'530.00		6'530.00		6'530.00	
02.431.0	Emoluments administratifs		15'759.00		10'000.00		10'580.00
02.435.0	Vente de matériel						75.00
02.436.0	Remboursement de tiers et d'assurances		3'008.70				2'105.50
02.436.1	Retenues sociales sur les salaires		23'246.65		28'000.00		26'330.65
02.436.2	Récupération allocations familiales		4'640.00		3'660.00		10'260.00
02.436.3	Participation reçue Conférence des Syndics		3'303.35		4'600.00		31'143.45
02.490.0	Imputation interne salaire employé communal		39'478.85		40'400.00		39'842.70
02.490.1	Imputation interne salaire AES		1'491.20				2'473.70
02.490.4	Imputation interne cotisations AES		2'432.45				2'699.20
1	ORDRE PUBLIC	65'835.55	20'770.05	60'795.00	19'697.00	76'244.30	25'120.00
12	Justice	17'114.55		13'634.00		13'615.40	
12.351.0	Part. frais de justice de paix	17'064.55		13'434.00		13'434.15	
12.390.0	imputation interne vacations	50.00		200.00		181.25	
14	Police du Feu	43'278.55	20'759.50	41'951.00	19'697.00	57'331.60	25'111.55
14.300.0	Jetons et frais de la Commission du Feu	143.00		250.00		220.00	
14.300.1	Frais de la Commission d'achat véhicule			200.00			
14.301.0	Solde du corps des pompiers	8'299.80		7'547.00		7'951.00	
14.309.0	Frais de cours, instruction, ...	2'924.45		2'005.00		4'505.65	
14.310.0	Frais administratifs	627.70		1'270.00		1'140.55	
14.313.0	Achat de marchandises	5'396.15		3'808.00		3'473.15	
14.313.1	Achat de piles	268.90		635.00		69.90	
14.313.2	Achat de petit matériel	1'979.20		3'278.00		4'928.85	
14.313.3	Achat marchandises, mat. suite interventions	931.20					
14.315.0	Frais entretien machine et matériel	2'408.60		2'031.00		2'098.15	
14.315.1	Achat marchandises et matériel interventions	1'238.10				1'377.30	
14.315.2	Frais entretien véhicules	3'254.00		2'056.00		2'293.70	
14.315.3	Frais d'entretien CIT + tél. alarme Cdt			1'269.00			
14.316.0	Frais de location	9'290.70		8'682.00		9'176.95	
14.317.0	Dédommagement, déplacement, représentation	177.45		1'777.00		2'426.55	
14.318.0	Frais d'interventions	2'985.45		2'500.00		7'675.80	
14.318.1	Frais d'architecte	119.10				200.85	
14.318.2	Assurance + taxes OCN	767.50				1'406.35	
14.318.3	Emolument cantonal					150.00	
14.319.0	Cotisations aux associations, fédérations	539.20		388.00		430.50	
14.351.1	Centre d'intervention, frais exploitation	234.30				238.85	
14.390.0	Imputation interne vacations	1'693.75		1'600.00		1'837.50	
14.390.2	Imputation interne amortissement obligatoire			2'655.00		5'730.00	
14.421.0	Intérêts sur montants non payés		6.10				6.80
14.430.0	Taxes d'exemption sapeur-pompier		16'785.00		16'560.00		17'066.80
14.436.0	Remboursement de tiers		2'724.10		635.00		6'000.80
14.437.0	Absence exercice corps sapeurs-pompiers		20.00		100.00		40.00

COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2014

Compte	Désignation	Comptes 2013		Budget 2014		Comptes 2014	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
14.437.1	Produit remplissage bouteilles				508.00		75.15
14.461.0	Subventions de l'ECAB		904.30		1'894.00		1'300.95
14.461.1	Subventions ECAB habillement						590.45
14.461.2	subventions ECAB, entretien véhicule		320.00				30.60
15	Militaire	3'112.50		3'100.00		3'125.00	
15.365.0	Don à la société de tir	3'000.00		3'000.00		3'000.00	
15.390.0	imputation interne vacances	112.50		100.00		125.00	
16	Protection civile	1'857.15	10.55	1'370.00		1'434.65	8.45
16.351.0	Part. à la PC cantonale, pot commun	1'330.55		1'200.00		1'263.70	
16.352.0	Part. à la PC intercommunale	466.05		70.00			
16.380.0	Versement au Fonds de réserve PC	10.55				8.45	
16.390.0	Imputation interne vacances	50.00		100.00		162.50	
16.490.0	Imputation interne des intérêts fonds PC		10.55				8.45
17	ORCOC	472.80		740.00		737.65	
17.352.0	Participation ORCOC	472.80		740.00		737.65	
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	931'997.90	119'628.65	930'273.50	125'763.00	957'439.65	151'532.85
20	Ecole enfantine	69'420.75	1'055.65	75'665.20	600.00	75'133.35	1'836.15
20.310.0	Achat de fournitures école enfantine	850.00		1'000.00		2'300.00	
20.311.0	Achat de mobilier					199.50	
20.351.0	Part. dép. cant. classes enfantines	68'570.75		74'665.20		72'633.85	
20.452.0	Participations reçues d'autres Communes		1'055.65		600.00		1'836.15
21	Cycle scolaire obligatoire	585'273.50	53'951.50	570'943.30	54'806.00	586'550.90	68'753.90
21.301.0	Traitement du chauffeur du bus scolaire	17'707.00		17'500.00		17'092.60	
21.301.2	Salaire surveillance école	3'552.00		2'650.00		4'626.80	
21.303.0	Cotisations AVS, AI, APG	1'611.10		1'800.00		1'418.70	
21.310.0	Achat de fournitures scolaires	36'905.55		30'000.00		40'196.00	
21.311.0	Achat de mobilier	50.00		1'000.00		799.35	
21.313.0	Benzine bus scolaire	1'538.65		2'400.00		1'567.55	
21.315.0	Entretien du bus scolaire	4'421.90		5'800.00		6'056.80	
21.317.0	Dédommagement, indemnités	2'674.80		500.00		124.00	
21.318.0	Assurances du bus scolaire	3'162.00		2'624.00		2'112.00	
21.318.1	Assurance groupement scolaire	315.00		315.00		1'050.00	
21.319.0	Impôt pour le bus scolaire	870.65		832.00		458.75	
21.351.0	Part. dép. cant. classes primaires	293'680.95		285'208.30		285'922.85	
21.352.0	Part. au cercle scolaire primaire	17'764.30		14'000.00		19'381.50	
21.352.1	Part. école secondaire	196'771.00		203'254.00		202'474.00	
21.352.3	Remb. à une autre commune	36.50					
21.352.5	Frais du responsable d'établissement	500.00				500.00	
21.366.0	Don pour le camp de ski	3'200.00		2'560.00		2'720.00	
21.390.0	Imputation interne vacances	37.50				50.00	
21.390.1	Imputation interne salaire employé communal	474.60		500.00			
21.436.0	Remboursement de tiers et d'assurances		154.00				
21.451.0	Remboursement cantonal bus scolaire		26'520.55		32'606.00		38'455.60
21.452.0	Participations reçues d'autres Communes		21'026.50		15'500.00		24'231.35
21.452.1	Part. reçues pour transports spéciaux				500.00		
21.452.2	Part. autres communes (loyer)		6'250.45		6'200.00		6'066.95
219	Accueil extra scolaire	62'989.95	62'989.95	67'307.00	67'307.00	79'422.30	79'422.30
219.300.0	Commission de gestion	836.00		1'000.00		638.00	
219.301.0	Traitement du personnel	38'037.00		33'846.00		42'389.50	
219.301.1	Traitement du personnel de conciergerie	882.00		660.00		798.00	
219.303.0	Charges sociales			5'176.00			
219.310.0	Mobilier, machines			500.00			
219.316.0	Loyer de la salle	5'925.00		5'925.00		5'925.00	
219.317.0	Frais professionnels, déplacements			500.00			
219.318.0	Frais tél. bureau, postes, publicité, bancaires	1'231.10		1'120.00		590.10	
219.318.1	Frais divers "alimentation"	9'973.50		13'680.00		15'387.60	
219.318.3	Formation continue			2'000.00		3'106.00	
219.318.4	Assurances			200.00			
219.318.5	Frais de comptabilité commune siège			1'000.00			
219.318.6	Acitivités pédagogiques	100.45		1'200.00		66.60	
219.319.0	Cotisations diverses			500.00		50.00	
219.382.0	Attribution à la réserve AES					3'229.85	
219.390.0	imputation interne vacances	2'081.25				2'068.75	
219.390.4	Imputation interne salaire AES	1'491.20				2'473.70	
219.390.5	Imputation interne cotisations AES	2'432.45				2'699.20	
219.433.0	Participation parents EP		17'853.00		15'723.00		31'330.90
219.433.1	Participation parents EE		11'896.90		18'052.00		17'096.60
219.433.2	Participation parents repas		8'054.10		11'628.00		14'506.50
219.433.3	Inscription AES		780.00		570.00		1'110.00
219.460.0	Subvention fédérale AES		21'152.35		9'700.00		8'750.80
219.461.0	Subvention cantonale nouvelle structure						2'663.10
219.461.1	Subvention cantonale état-employeur EE		568.70		3'746.00		2'507.40

COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2014

Compte	Désignation	Comptes 2013		Budget 2014		Comptes 2014	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
219.462.0	Subvention communale AUTIGNY				2'223.00		
219.462.1	Subvention communale CHENENS				1'490.00		1'457.00
219.469.0	Subventions diverses				2'000.00		
219.480.0	Prélèvement sur réserve AES		2'684.90				
219.480.2	Prélèvement sur réserve AES				2'175.00		
22	Ecoles spécialisées	118'460.25		129'496.00		126'817.45	
22.351.0	Part. subv. cant. formation spéciale	5'762.45					
22.351.1	Aide institutions spécialisées - écoles spécialisées	93'576.90		101'763.80		100'983.05	
22.351.2	Mesures péda-go-thérapeutiques par prestataires privés			5'226.40		5'381.25	
22.366.0	Contrib. pour les cours spéciaux	19'120.90		22'505.80		20'453.15	
23	Formation professionnelle	6'015.65		7'262.00		7'863.10	
23.351.0	Office cantonale pour la form. profess.	6'015.65		7'262.00		7'863.10	
29	Administration scolaire	89'837.80	1'631.55	79'600.00	3'050.00	81'652.55	1'520.50
29.300.0	Jetons et frais de la Commission scolaire	3'166.30		3'600.00		5'290.80	
29.301.0	Traitement du personnel de conciergerie	17'283.50		19'000.00		17'258.90	
29.301.1	Salaires maintenance informatique	1'567.50		1'000.00		1'457.50	
29.311.0	Achat de machines et de mobilier	5'772.60		1'000.00		1'098.80	
29.312.0	Frais électricité, chauffage, eau	13'929.35		14'000.00		16'800.25	
29.313.0	Frais de nettoyage et de conciergerie	1'701.85		2'500.00		2'159.00	
29.314.0	Entretien et rénovation des bâtiments	6'197.60		7'000.00		10'430.20	
29.315.0	Entretien des machines et du mobilier			1'000.00		1'091.70	
29.315.1	Frais entretien (CIT) + tél. alarme Cdt	1'036.65		2'500.00		125.70	
29.318.0	Assurances diverses, mobilier, ECAB, ...	3'485.30		5'000.00		3'485.30	
29.318.1	Frais de téléphone	1'205.75		1'500.00		1'037.60	
29.390.0	Imputation interne vacances	1'050.00		1'400.00		1'103.75	
29.390.1	Imputation interne intérêts des dettes	21'314.25		7'400.00		7'456.80	
29.390.2	Imputation interne amort. obligatoire	12'000.00		12'000.00		12'000.00	
29.390.3	Imputation interne salaire employé communal	127.15		700.00		856.25	
29.452.0	Remb. autres communes (maintenance inform)		1'281.55		1'250.00		895.50
29.452.1	Remb. autres communes (jetons et frais CoSco)		350.00		1'800.00		625.00
3	CULTURE ET LOISIRS	111'470.20	31'100.00	117'592.00	30'600.00	141'497.75	23'929.40
30	Culture	34'178.15		35'892.00		41'115.05	
30.351.0	Part. dép. du Conservatoire	20'829.55		21'592.00		21'277.00	
30.352.0	Part. Bibliothèque régionale Avry (BRA)	4'621.50		7'500.00		10'280.00	
30.365.0	Dons aux sociétés à but culturel	7'148.35		6'000.00		9'133.90	
30.390.0	Imputation interne vacances	1'578.75		500.00		270.00	
30.390.1	Imputation interne sal. employé communal			300.00		154.15	
34	Sport	77'292.05	31'100.00	81'500.00	30'600.00	100'382.70	23'929.40
34.301.0	Traitement personnel de conciergerie	14'415.00		18'000.00		14'417.25	
34.311.0	Achat de mobilier et matériel			500.00		3'447.00	
34.312.0	Frais chauffage, électricité, eau,	18'521.15		16'000.00		21'045.80	
34.313.0	Frais de nettoyage et conciergerie	1'940.45		2'500.00		2'924.25	
34.314.0	Entretien bâtiment	3'185.10		6'000.00		11'364.15	
34.315.0	Entretien mobilier et matériel			500.00			
34.317.0	Remboursement de taxes	20.00					
34.318.0	Assurance ECAB, diverses	5'306.50		5'500.00		5'306.50	
34.365.0	Dons aux sociétés sportives	3'661.40		3'000.00		3'000.00	
34.380.1	Attribution à la réserve					10'000.00	
34.390.0	Imputation interne vacances	187.50		1'200.00		76.25	
34.390.1	Imputation interne intérêts des dettes	21'323.40		18'300.00		19'586.95	
34.390.3	Imputation interne salaire employé communal	8'731.55		10'000.00		9'214.55	
34.427.0	Location salle de sport		13'950.00		14'000.00		12'990.00
34.434.0	Location de matériel		150.00		100.00		160.00
34.436.1	Remboursement de tiers et d'assurances						5'360.10
34.452.0	Part. reçues autres communes		17'000.00		16'500.00		5'419.30
35	Autres loisirs			200.00			
35.314.0	Entretien des places de jeux			200.00			
4	SANTE	230'563.20	14'232.90	240'175.00	7'000.00	262'532.85	20'578.20
40	Hôpitaux	12'126.05	647.00	11'383.00		13'193.70	3'339.00
40.351.1	Part. aux frais rénovation Hôpital cant.	603.05				944.30	
40.351.3	Contribution aux coûts résiduels des soins					333.40	
40.352.0	Ambulance	11'523.00		11'383.00		11'916.00	
40.436.0	Remboursement de tiers		647.00				3'339.00
41	Homes médicalisés	162'745.85		170'709.00		180'914.95	1'366.30
41.351.0	Part. subv. cant. des soins spéciaux	108'179.80		113'398.00		123'589.85	
41.352.0	Part. frais financ. établ. person. âgées	49'718.80		51'327.00		50'518.10	

COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2014

Compte	Désignation	Comptes 2013		Budget 2014		Comptes 2014	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
41.352.1	Emprunt rattrapage frais financiers 2013	4'741.00		4'774.00		5'033.00	
41.355.0	Part. home médicalisé de la Sarine HMS			810.00		1'549.00	
41.390.0	Imputation interne vacations	106.25		400.00		225.00	
41.436.0	Remboursement de tiers						1'366.30
44	Soins ambulatoires	47'582.50	3'205.00	47'583.00		49'639.75	5'629.00
44.352.0	Participation Passepartout Sarine	280.00		274.00		274.00	
44.352.2	Participation Indemnités forfaitaires	20'341.00		16'956.00		19'062.75	
44.352.3	Participation Spitex	25'134.00		28'478.00		28'478.00	
44.365.0	Cotis. centre puéric., soins domicile	1'777.50		1'775.00		1'775.00	
44.390.0	Imputation interne vacations	50.00		100.00		50.00	
44.436.0	Remboursement de tiers		3'205.00				5'629.00
46	Service médical des écoles	8'108.80	10'380.90	10'500.00	7'000.00	18'784.45	10'243.90
46.318.0	Contrôle médical			500.00			
46.351.0	Service dentaires, visites médicales	8'108.80		10'000.00		18'784.45	
46.433.0	Participation parents EP		10'380.90		7'000.00		10'243.90
5	AFFAIRES SOCIALES	297'318.60	6'772.00	326'793.00	6'775.00	345'047.75	8'298.85
50	AVS/APG/AI/Assurances chômage		847.00		850.00		937.60
50.451.0	Participation caisse de compensation		847.00		850.00		937.60
54	Structures d'accueil Petite enfance	17'176.00	5'925.00	13'723.00	5'925.00	24'850.35	5'925.00
54.365.0	Subventions aux crèches et garderies	12'687.35		8'000.00		17'606.60	
54.365.1	Subventions aux mamans de jour	4'052.65		2'000.00		6'765.00	
54.365.2	Subventions aux écoles maternelles	186.00		500.00		310.00	
54.365.3	Accueil extra-scolaire			2'223.00			
54.390.0	Imputation interne vacations	250.00		1'000.00		168.75	
54.427.0	Location salle AES		5'925.00		5'925.00		5'925.00
55	Invalidité	159'032.55		163'640.00		173'303.25	
55.351.0	Part. dép. cant. institutions spécialisées	159'032.55		163'640.00		173'303.25	
56	Encouragement à la constr. de logements	2'193.55		2'500.00		2'857.05	
56.365.0	Subsides pour les HLM	2'193.55		2'500.00		2'857.05	
58	Aide sociale	118'916.50		146'930.00		144'037.10	1'436.25
58.351.0	Part. frais cant. d'assistance	41'978.45		63'507.00		59'878.25	
58.351.1	Part. aux avances s/contrib. d'entr. n.r.	4'003.05		4'093.00		4'284.55	
58.351.2	Part. Services sociaux spécialisés	5'804.70		6'009.00		5'645.80	
58.351.4	Aide aux victimes d'infraction LAVI	615.25		1'213.00		1'316.00	
58.351.6	Part. financ.alloc.fam.aux non-actifs	2'965.40		3'143.00		3'915.50	
58.351.8	Contribution au Fonds cantonal emploi	10'650.00		10'650.00		11'520.00	
58.352.0	Part. Service social intercommunal	52'837.15		57'152.00		57'152.00	
58.365.0	Part. aux aides familiales			163.00			
58.390.0	Imputation interne vacations	62.50		1'000.00		325.00	
58.436.0	Remb. de tiers et d'assurances						1'436.25
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	183'677.60	526.50	168'156.00		186'225.60	
62	Routes communales et génie-civil	171'283.60	526.50	152'832.00		172'170.50	
62.301.0	Traitement du personnel édilitaire	418.50		500.00			
62.311.0	Achat de véhicules, machines, matériel			500.00			
62.312.0	Electricité du domaine public	7'837.15		6'000.00		6'775.10	
62.313.0	Achat de marchandises	744.45		1'000.00		652.35	
62.313.1	Achat de carburant pour l'édilité	444.30		500.00		595.35	
62.314.0	Entretien des routes et éclairage	21'651.65		10'000.00		14'633.70	
62.314.1	Déblaiement, sablage, protection hivernale	23'947.10		18'000.00		28'358.40	
62.314.3	Réserve pour réfection des routes	3'161.15		3'000.00			
62.315.0	Entretien des véhicules et machines	3'025.90		1'500.00		1'568.10	
62.317.0	Dédommagement (déplacement, etc.)	167.50		300.00		100.00	
62.318.0	Assurances des véhicules	1'456.10		1'500.00		1'454.20	
62.318.1	Honoraires d'ingénieurs			2'000.00			
62.318.2	Assurances			10.00			
62.319.0	Impôts tracteur	561.00		600.00		561.00	
62.380.1	Attribution à la réserve					10'000.00	
62.390.0	Imputation interne vacations	868.75		2'000.00		1'643.75	
62.390.1	Imputation interne intérêts des dettes	21'331.60		18'000.00		20'703.15	
62.390.2	Imputation interne amort. obligatoire	71'922.00		71'922.00		71'922.00	
62.390.3	Imputation interne salaire employé communal	13'746.45		15'500.00		13'203.40	
62.436.0	Remboursement de tiers		526.50				
65	Routes cantonales	12'394.00		15'324.00		14'055.10	
65.351.0	Part. indemn. exploitation trafic régional	12'394.00		15'324.00		14'055.10	

COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2014

Compte	Désignation	Comptes 2013		Budget 2014		Comptes 2014	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	297'533.60	211'225.45	305'365.00	292'350.00	295'457.50	279'750.10
70	Approvisionnement en eau	64'800.95	64'800.95	67'600.00	67'600.00	65'008.85	65'008.85
70.312.0	Achat d'eau	39'920.80		44'000.00		37'074.40	
70.313.0	Achat de marchandises			4'000.00			
70.314.0	Entret. et rénovation des installations	9'184.95		12'000.00		11'802.25	
70.352.0	Participation aux associations			600.00		922.40	
70.380.0	Attribution à la réserve	10'828.00		2'820.00		9'766.60	
70.390.0	Imputation interne vacances	612.50		400.00		356.25	
70.390.2	Imputation interne amortissement obligatoire	1'780.00		1'780.00		3'520.00	
70.390.3	Imputation interne sal. employé communal	2'474.70		2'000.00		1'566.95	
70.402.0	Taxes de défense incendie		7'343.05		7'100.00		7'323.05
70.434.0	Location compteurs, abonnement fixe		41'958.00		40'500.00		42'336.00
70.435.0	Vente d'eau		15'499.90		20'000.00		15'349.80
71	Protection des eaux	115'695.25	67'832.35	157'500.00	157'500.00	135'969.55	135'969.55
71.301.0	Salaires	24.00					
71.312.0	Frais électricité station pompage			400.00		493.00	
71.314.0	Entret. et rénovation des installations	11'577.55		5'000.00		4'837.00	
71.317.0	Dédommagement	480.00					
71.318.0	Abonnement cadastre souterrain	4'545.00					
71.318.2	Emolument approbation règlement					288.00	
71.352.0	Part. à la STEP	67'432.25		70'980.00		65'721.00	
71.352.1	Part. autres communes	7'127.65		7'000.00		6'214.45	
71.380.1	Attribution à la réserve			51'000.00		31'252.95	
71.390.0	Imputation interne vacances	1'187.50		1'500.00		1'087.50	
71.390.1	Imputation interne intérêts des dettes	11'479.25		9'700.00		14'161.75	
71.390.2	Imputation interne amort.obligatoire	11'520.00		11'520.00		11'520.00	
71.390.3	Imputation interne sal. employé communal	322.05		400.00		393.90	
71.434.0	Taxes d'utilisation		67'832.35		59'000.00		59'141.15
71.434.1	Taxe de base surface des parcelles				58'000.00		54'867.55
71.434.2	Taxe équivalent-habitant				40'500.00		17'933.40
71.436.0	Remboursement de tiers						4'027.45
72	Ordures ménagères	80'986.20	61'892.75	59'465.00	62'900.00	78'794.10	71'926.10
72.301.0	Salaire du responsable	5'923.00		6'500.00		5'742.00	
72.312.0	Frais électricité déchetterie	423.00		350.00		118.90	
72.313.0	Frais de matériel	2'233.80		500.00		2'077.90	
72.314.0	Entretien de la décharge			500.00		1'159.50	
72.314.1	Entretien de la déchetterie	5'543.70		500.00		877.60	
72.316.0	Location du terrain	2'589.00		3'000.00		2'925.00	
72.317.0	Dédommagement	1'080.00		1'800.00		1'100.00	
72.318.0	Frais de ramassage, décharge, benne verre	62'070.30		45'000.00		63'539.60	
72.318.1	Assurance ECAB	14.25		15.00		14.25	
72.390.0	Imputation interne vacances	812.50		600.00		468.75	
72.390.1	Imputation interne sal. employé communal	296.65		700.00		770.60	
72.434.0	Taxes d'utilisation (taxe de base)		35'108.60		34'000.00		36'196.90
72.434.1	Taxes d'utilisation (vignettes)		24'866.50		24'000.00		33'185.50
72.434.2	Taxes d'utilisation				2'500.00		
72.435.0	Recyclage, ramassage, verre, etc.		1'548.15		1'800.00		2'195.95
72.436.0	Remb. de tiers (ramassage conteneurs)		369.50		600.00		147.75
72.437.0	Amende						200.00
74	Cimetière	25'908.00	15'499.40	4'800.00	3'850.00	7'661.40	6'695.60
74.301.0	Salaires	2'484.00		2'100.00		1'400.00	
74.314.0	Frais d'entretien du cimetière	22'704.80		2'000.00		5'419.90	
74.390.0	Imputation interne vacances	193.75		200.00		225.00	
74.390.1	Imputation interne sal. employé communal	525.45		500.00		616.50	
74.434.0	Taxes d'entrées et de concessions		3'210.00		1'500.00		2'770.00
74.434.1	Travaux pour des tiers		1'400.00		2'100.00		1'800.00
74.435.0	Remboursement de tiers						518.60
74.452.0	Part. reçues d'autres communes		10'889.40		250.00		1'607.00
78	Protection de la nature			3'000.00			
78.313.0	Achat de matériel			3'000.00			
79	Aménagement du territoire	10'143.20	1'200.00	13'000.00	500.00	8'023.60	150.00
79.300.0	Jetons et frais Commission d'urbanisme	1'122.00		1'500.00		517.00	
79.318.0	Emoluments			2'500.00			
79.318.1	Frais postaux - bancaires	459.00					
79.318.2	Frais d'aménagement	107.90		1'500.00		645.35	
79.390.0	Imputation interne vacances	5'581.25		5'000.00		3'778.75	
79.390.1	Imputation interne sal. employé communal	2'873.05		2'500.00		3'082.50	
79.431.0	Autorisations de construire		1'200.00				
79.436.0	Remboursement de tiers				500.00		150.00
8	ECONOMIE	13'474.25	796.20	13'660.00	1'100.00	11'331.50	183.00

COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2014

Compte	Désignation	Comptes 2013		Budget 2014		Comptes 2014	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
80	Agriculture	393.75		1'660.00	400.00	483.00	183.00
80.314.0	Entretien terrain			1'000.00			
80.318.0	Frais de recensement feu bactérien			400.00		183.00	
80.319.0	Cotisations	100.00		60.00		100.00	
80.390.0	Imputation interne vacances	293.75		200.00		200.00	
80.436.0	Remb. frais recensement feu bactérien				400.00		183.00
81	Forêts	13'080.50	796.20	12'000.00	700.00	10'848.50	
81.301.0	Traitement du personnel	1'155.00					
81.314.0	Entretien des routes forestières			1'000.00			
81.314.2	Entretien sentier didactique	1'659.00		2'200.00		2'376.00	
81.352.0	Participation à une autre Commune	1'944.00					
81.352.1	Partic. Triage forestier	8'110.00		8'500.00		8'110.00	
81.390.0	Imputation interne vacances	212.50		300.00		362.50	
81.436.2	Remboursement de tiers (Triage forestier)		796.20		700.00		
9	FINANCES ET IMPOTS	315'223.59	2'145'244.35	272'960.00	2'200'333.40	326'636.31	2'346'340.35
90	Impôts	20'958.49	1'685'757.90	17'500.00	1'741'500.00	26'737.70	1'864'948.15
90.318.0	Frais de rappels et de poursuites	1'000.00		1'000.00		500.00	
90.319.1	Pertes sur débiteurs-impôts	14'992.39		10'000.00		19'030.15	
90.319.2	Remboursement imputation forfaitaire d'impôt	-197.55				58.85	
90.329.0	Escomptes et int. rémunérateurs s/acomptes	4'263.65		5'000.00		6'561.20	
90.390.0	Imputation interne vacances	900.00		1'500.00		587.50	
90.400.0	Impôt sur le revenu		1'137'636.35		1'280'000.00		1'363'467.15
90.400.1	Impôt sur la fortune		111'045.50		116'000.00		109'448.95
90.400.2	Impôt à la source		27'801.75		15'000.00		38'566.00
90.400.4	Impôt sur les prestations en capital		61'308.00		32'000.00		43'790.40
90.401.0	Impôt sur le bénéfice (pers. morales)		6'798.55		7'000.00		15'604.65
90.401.1	Impôt sur les fonds propres (pers. morales)		436.70		5'000.00		5'182.85
90.402.0	Contributions immobilières		144'159.85		150'000.00		166'279.75
90.403.0	Impôt sur les gains immobiliers		73'966.95		25'000.00		25'152.20
90.404.0	Impôt sur les mutations		51'282.25		55'000.00		34'122.30
90.405.0	Impôt sur les successions et donations		-82.25				1'567.20
90.406.1	Impôt sur les chiens		2'154.40		2'200.00		2'184.95
90.421.0	Intérêts sur montants non payés		4'390.15		7'000.00		9'887.35
90.436.0	Rembour. frais de rappel et poursuites		112.80				85.00
90.441.0	Part. à l'impôt cantonal sur les véhicules		64'746.90		47'300.00		49'609.40
930	Péréquation financière intercommunale		182'368.00		192'045.00		192'045.00
930.462.0	Attribution de la péréquation des ressources		157'210.00		167'961.00		167'961.00
930.462.1	Attribution de la péréquation des besoins		25'158.00		24'084.00		24'084.00
940	Gérance de la fortune et des dettes	261'194.40	189'521.05	229'190.00	170'027.00	256'339.26	183'271.40
940.318.0	Frais bancaires et de ccp	2'137.35		2'800.00		2'383.56	
940.322.0	Intérêts des dettes	102'656.50		70'000.00		92'742.25	
940.330.0	Amortissements obligatoires	156'390.00		156'390.00		161'205.00	
940.390.0	Imputation interne (p. ex. intérêts P.C.)	10.55				8.45	
940.420.0	Intérêts des capitaux et impôts anticipés		86.70		50.00		88.15
940.490.2	Imputation interne amortissement		108'922.00		111'577.00		116'392.00
940.490.3	Imputation interne intérêts des dettes		80'512.35		58'400.00		66'791.25
942	Immeubles (Patrimoine financier)	33'070.70	61'311.40	26'270.00	70'475.40	33'559.35	78'543.80
942.301.0	Salaire du concierge	2'766.00		2'500.00		2'466.00	
942.312.0	Eau, énergie, combustible	5'239.25		3'500.00		6'109.55	
942.314.0	Entretien et rénovation des bâtiments	746.85		2'000.00		3'477.20	
942.315.0	Frais entretien matériel	963.50					
942.318.0	Ass. diverses, ECAB, RC immeubles	1'306.05		1'000.00		1'306.05	
942.318.2	Frais de gérance locatif	1'026.55		1'500.00		1'346.80	
942.319.0	Remboursement des frais de chauffage	1'643.95				594.30	
942.390.0	Imputation interne vacances	737.50		700.00		868.75	
942.390.1	Imputation interne intérêts des dettes	5'063.85		5'000.00		4'882.60	
942.390.2	Imputation interne amort. obligatoire	5'170.00		5'170.00		5'170.00	
942.390.3	Imputation interne sal. employé communal	8'407.20		4'900.00		7'338.10	
942.423.0	Loyer des appartements		39'636.00		32'500.00		39'636.00
942.423.1	Loyer des parchets communaux		21'675.40		21'675.40		21'675.40
942.436.0	Remb. de tiers et d'assurance						932.40
942.436.5	Convention antenne Swisscom				16'300.00		16'300.00
99	Autres postes		26'286.00		26'286.00	10'000.00	27'532.00
99.332.0	Amortissements supplémentaires					10'000.00	
99.451.1	Recette extraordinaire sans affectation		26'286.00		26'286.00		27'532.00
0	ADMINISTRATION	338'137.05	116'770.20	361'009.00	113'660.00	394'765.75	147'238.95
1	ORDRE PUBLIC	65'835.55	20'770.05	60'795.00	19'697.00	76'244.30	25'120.00

COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2014

Compte	Désignation	Comptes 2013		Budget 2014		Comptes 2014	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	931'997.90	119'628.65	930'273.50	125'763.00	957'439.65	151'532.85
3	CULTURE ET LOISIRS	111'470.20	31'100.00	117'592.00	30'600.00	141'497.75	23'929.40
4	SANTE	230'563.20	14'232.90	240'175.00	7'000.00	262'532.85	20'578.20
5	AFFAIRES SOCIALES	297'318.60	6'772.00	326'793.00	6'775.00	345'047.75	8'298.85
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	183'677.60	526.50	168'156.00		186'225.60	
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	297'533.60	211'225.45	305'365.00	292'350.00	295'457.50	279'750.10
8	ECONOMIE	13'474.25	796.20	13'660.00	1'100.00	11'331.50	183.00
9	FINANCES ET IMPOTS	315'223.59	2'145'244.35	272'960.00	2'200'333.40	326'636.31	2'346'340.35
	TOTALISATION	2'785'231.54	2'667'066.30	2'796'778.50	2'797'278.40	2'997'178.96	3'002'971.70
	Résultat		118'165.24	499.90		5'792.74	

COMPTE D' INVESTISSEMENT 2014

Compte	Désignation	Comptes 2013		Budget 2014		Comptes 2014	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ORDRE PUBLIC	25'999.65	18'911.25	184'760.00	166'960.00	49'636.55	34'881.95
10	Protection juridique			184'760.00	166'960.00		
10.500.0	Assainissement de la butte de tir			152'800.00			
10.501.0	Mensuration et abornement			31'960.00			
10.611.0	Participation des propriétaires				60'000.00		
10.622.0	Participation de Chénens				45'840.00		
10.660.0	Subventions fédérales				61'120.00		
14	Police du Feu	25'999.65	18'911.25			49'636.55	34'881.95
14.522.0	Part. matériel (véhicule d'intervention)	23'790.60				11'560.05	
14.522.1	Part. aménagement local du feu	2'209.05					
14.522.2	Part. achat véhicule (tonne-pompe)					38'076.50	
14.600.4	Vente du tonne-pompe						1'515.50
14.661.0	Subventions de l'ECAB		18'911.25				4'263.80
14.661.1	Subventions ECAB - véhicule d'intervention						13'872.05
14.661.2	Subventions ECAB - tonne-pompe						15'230.60
3	CULTURE ET LOISIRS			30'000.00		41'353.50	
34	Sport			30'000.00		41'353.50	
34.503.4	Réfection du toit de la halle polyvalente			30'000.00		41'353.50	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1'750.00		137'500.00		56'935.85	
62	Routes communales et génie-civil	1'750.00		137'500.00		56'935.85	
62.501.14	Aménagement du trottoir Saint-Garin	1'750.00		137'500.00		56'935.85	
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	77'278.15	18'113.65	492'420.00		150'058.80	72'538.85
70	Approvisionnement en eau	57'878.70	15'640.70	20'000.00		2'076.00	4'988.10
70.501.2	Déplacement conduites d'adduction d'eau			20'000.00			
70.501.4	Bouclage du réseau d'adduction d'eau	57'878.70					
70.510.0	Remboursement taxes de raccordement					2'076.00	
70.610.0	Taxes de raccordement eau potable		5'562.30				4'988.10
70.661.0	Subventions ECAB		10'078.40				
71	Protection des eaux	872.05	2'472.95	423'920.00		131'490.40	67'550.75
71.501.84	PGEE Route de Saint-Garin	872.05		403'920.00		129'570.40	
71.501.85	Mise à jour du PGEE			20'000.00		1'920.00	
71.610.0	Taxes de raccordement eaux usées		2'472.95				26'320.75
71.610.2	Taxes de raccordement épuration (instal. intercommunales)						41'230.00
79	Aménagement du territoire	18'527.40		48'500.00		16'492.40	
79.509.0	Révision plan global aménagement	18'527.40		48'500.00		16'492.40	
8	ECONOMIE	46'518.70		89'400.00	96'140.00	51'061.45	48'282.40
81	Forêts	46'518.70		89'400.00	96'140.00	51'061.45	48'282.40
81.509.1	Entretien berges de La Neirigue et de La Glâne	46'518.70		89'400.00		51'061.45	
81.611.0	Remboursement de tiers				19'570.00		
81.660.0	Subventions fédérales				43'225.00		27'279.55
81.661.0	Subventions cantonales				33'345.00		21'002.85
9	FINANCES ET IMPOTS	37'024.90	151'546.50			155'703.20	349'046.15
99	Autres postes	37'024.90	151'546.50			155'703.20	349'046.15
99.590.0	Virement investissement	37'024.90				155'703.20	
99.690.0	Virement investissement		151'546.50				349'046.15

COMPTE D' INVESTISSEMENT 2014

Compte	Désignation	Comptes 2013		Budget 2014		Comptes 2014	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ORDRE PUBLIC	25'999.65	18'911.25	184'760.00	166'960.00	49'636.55	34'881.95
3	CULTURE ET LOISIRS			30'000.00		41'353.50	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1'750.00		137'500.00		56'935.85	
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	77'278.15	18'113.65	492'420.00		150'058.80	72'538.85
8	ECONOMIE	46'518.70		89'400.00	96'140.00	51'061.45	48'282.40
9	FINANCES ET IMPOTS	37'024.90	151'546.50			155'703.20	349'046.15
	TOTALISATION	188'571.40	188'571.40	934'080.00	263'100.00	504'749.35	504'749.35
	Résultat				670'980.00		

STATUTS

de la corporation « Forêts-Saraine »

du 27 janvier 2015

Préambule

A l'heure actuelle, seuls les propriétaires de forêts publiques sont membres des unités de gestion forestières du district de la Saraine. L'intégration des propriétaires de forêts privées, pourtant prévue par la loi, ne s'est pas faite. La nouvelle organisation forestière prévoit le regroupement de propriétaires publics et privés dans une même structure sous forme corporative. Les obligations juridiques, les enjeux et les attentes n'étant pas toujours identiques selon le type de propriété, une distinction entre propriétaires a été opérée au sein des statuts. Quatre niveaux de fonctionnement pour la corporation ont été distingués afin de prendre en compte cette spécificité. Cela se traduit par un droit de vote distinct selon les objets concernés (art. 13 al. 2 des statuts).

Index

Préambule

Partie I Généralités et fonctionnement

Chapitre I Dispositions générales

Chapitre II Organisation

A. En général

B. L'assemblée générale

C. Le comité de direction

D. L'organe de contrôle

E. Décisions de Forêts-Saraine

F. Ressources

Partie II

Gestion des forêts publiques

Chapitre I Répartition des travaux, des profits et des pertes

Chapitre II Personnel, matériel et infrastructures

Partie III

Gestion des forêts privées des membres

Partie IV

Dispositions finales – Dissolution

Chapitre I Subordination, collaboration, subventions et tâches étatiques

Chapitre II Modification des statuts, sortie, admission, dissolution

Chapitre III Dispositions finales

1. Fonctionnement général (= objets concernant tous les membres selon l'art. 13 al. 2)

Le fonctionnement général de l'organisation est supporté par tous les membres. L'article 4 des statuts détaille les buts généraux.

2. Unité de gestion publique (= objets concernant exclusivement les propriétaires de forêts publiques selon l'art. 13 al. 2)

Une unité de gestion publique est constituée (article 8) ; sur le même principe que les corporations actuelles, elle se dotera de personnel, acquerra du matériel et exercera une activité commerciale. Dans le cadre de l'activité de la nouvelle structure, les propriétaires privés ne seront pas solidaires des résultats financiers de l'unité de gestion publique. Elle constitue une entité financière distincte la corporation.

3. Propriétaires privés (= objets concernant exclusivement les propriétaires de forêts privées selon l'art. 13 al. 2)

Les propriétaires privés bénéficieront de l'appui de la corporation dans plusieurs domaines. La partie III des statuts énumère les avantages et prestations fournies par cette dernière.

4. Périmètres particuliers mixtes (= objets relatifs à des périmètres particuliers concernant exclusivement les propriétaires concernés par ces périmètres selon l'art. 13 al. 2)

Des périmètres particuliers, qui regroupent souvent propriétaires publics et privés, pourront être créés afin de réaliser des ouvrages ou des projets forestiers communs (art. 9). L'aménagement ou la réfection d'un réseau de desserte forestière en est un exemple typique.

Ces quatre principes de fonctionnement sont détaillés à l'article 13 des statuts dans le cadre des attributions de l'assemblée générale. Le mode de fonctionnement proposé permet donc d'assurer la réalisation des objectifs d'intérêt public tout en permettant aux propriétaires de forêts privées de s'associer aux buts de la nouvelle organisation tout en n'étant pas solidaires du résultat financier de l'unité publique.

PARTIE I

GENERALITES ET FONCTIONNEMENT

CHAPITRE PREMIER

Dispositions générales

Nom

Article 1

Sous le nom de **Forêts-Saraine** est constituée, pour une durée indéterminée, une corporation de droit public au sens de l'article 11 de la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles du 2 mars 1999 et des articles 2 à 16 de son règlement d'exécution du 11 décembre 2001.

Membres

Article 2

¹ Sont membres de Forêts-Saraine les propriétaires forestiers selon la liste annexée aux présents statuts. Les conditions d'admission, de retrait et d'exclusion sont régies aux articles 43 et 44.

² Les membres sont répartis en deux catégories :

- a) les propriétaires de forêts publiques ;
- b) les propriétaires de forêts privées.

³ Sont considérés comme propriétaires de forêts publiques la Confédération, l'Etat, les communes et les paroisses.

⁴ Les forêts de la Fondation de l'abbaye d'Hauterive sont assimilées à des forêts publiques.

Siège

Article 3

Le siège de Forêts-Saraine est au domicile du Président.

Buts

Article 4

Forêts-Saraine a pour buts de :

- a) mettre en place une organisation forestière régionale efficiente ;
- b) créer des synergies entre propriétaires forestiers et défendre leurs intérêts communs ;
- c) gérer rationnellement et durablement les forêts de ses membres ;
- d) maintenir les différentes fonctions de la forêt ;
- e) créer des conditions cadre favorables à l'entretien des forêts publiques et privées ;
- f) produire et récolter du bois et encourager l'utilisation de cette matière première indigène selon les règles d'économie d'entreprise ;
- g) constituer des équipes professionnelles bien équipées et suffisamment dotées en personnel permettant notamment d'assurer la formation des jeunes ;
- h) réaliser des travaux demandés par les communes ou des propriétaires publics ou privés ;
- i) diffuser des informations émanant des milieux forestiers.

CHAPITRE II

Organisation

A. En général

B. L'assemblée générale

Organes

Article 5

Les organes de Forêts-Sarine sont :

- a) l'assemblée générale ;
- b) le comité de direction ;
- c) l'organe de contrôle.

Incompatibilité Article 6

Les parents et alliés, jusqu'au degré de neveux y compris, ainsi que les conjoints de frères et sœurs, ne peuvent, en même temps, faire partie du comité et de l'organe de contrôle.

Directeur

Article 7

La conduite opérationnelle de la corporation est assurée par un directeur qui est engagé par le comité de direction.

Unité de gestion publique

Article 8

¹ Les propriétaires de forêts publiques forment une unité de gestion dotée de personnel et exerçant une activité commerciale.

² L'unité de gestion publique tient une comptabilité analytique distincte de la comptabilité de Forêts-Sarine.

³ Les propriétaires de forêts privées ne sont pas solidaires du résultat financier de l'unité de gestion publique.

Périmètres particuliers

Article 9

Des périmètres géographiques particuliers peuvent être créés pour la réalisation et l'entretien d'ouvrages isolés ou de projets forestiers.

En général

Article 10

L'assemblée générale (ci-après : l'assemblée) est l'organe suprême de la corporation. .

Composition et désignation

Article 11

¹ L'assemblée est composée des membres de Forêts-Sarine.

² Les collectivités publiques disposent chacune d'un délégué et d'un suppléant. En cas de fusion de communes, le nombre de délégués est réduit en conséquence. Un propriétaire de forêt privée membre de Forêts-Sarine ne peut être désigné en qualité de délégué d'un propriétaire public.

³ Les délégués représentant les communes ainsi que leurs suppléants sont désignés par le conseil communal, respectivement par le conseil paroissial.

⁴ Le chef du Service des forêts et de la faune ou son suppléant représente l'Etat de Fribourg.

⁵ Les titulaires d'un droit de copropriété ou de propriété commune sont représentés par un seul mandataire au bénéfice d'une procuration écrite et ne disposant que d'une seule voix.

⁶ Le directeur, les forestiers ainsi qu'un délégué par équipe forestière participent d'office à l'assemblée. Ils y ont voix consultative.

Convocation

Article 12

¹ L'assemblée est convoquée par avis adressé à chaque membre au moins 20 jours à l'avance. La convocation comprend l'ordre du jour établi par le comité de direction ainsi que les documents y relatifs. L'inobservation de cette formalité entraîne l'annulabilité des décisions.

² L'assemblée se réunit au moins deux fois par année, pour approuver le budget avant le 30 septembre et durant le premier semestre pour la clôture des comptes. Elle peut se réunir à la demande du comité de direction ou d'un cinquième des membres.

Attributions

Article 13

¹ L'assemblée a les attributions suivantes :

- a) elle élit les membres du comité de direction, à l'exception de l'ingénieur du 1^{er} arrondissement forestier (ci-après : l'ingénieur forestier), qui en fait partie d'office ;
- b) elle élit, parmi ses membres, le président et le vice-président du comité de direction. Le président est choisi parmi les propriétaires de forêts communales ou paroissiales. Le président et le vice-président assurent également la présidence et la vice-présidence de l'assemblée ;
- c) elle décide, selon l'article 42, des modifications des statuts ainsi que de l'admission de nouveaux membres ;
- d) elle désigne l'organe de contrôle ;
- e) elle décide de la dissolution de Forêts-Sarine ;
- f) elle définit ses objectifs politiques et de gestion ;
- g) elle approuve le budget, les comptes et le rapport de gestion présentés par le comité de direction ;
- h) elle approuve et vote les dépenses d'investissement, les crédits supplémentaires, les dépenses non prévues au budget, les documents de gestion forestière ;
- i) elle décide de la cotisation annuelle ;
- j) elle approuve la clef de répartition prévue à l'article 25 pour les forêts publiques et entérine la répartition des résultats financiers selon cette dernière ;
- k) elle adopte les règlements.

² Les attributions mentionnées sous lettres f à k font l'objet d'un vote distinct selon la propriété forestière :

Objets concernant tous les membres

Objets concernant exclusivement les propriétaires de forêts publiques

Objets concernant exclusivement les propriétaires de forêts privées

Objets relatifs à des périmètres particuliers concernant exclusivement les propriétaires concernés par ces périmètres (art. 9).

³ L'assemblée exerce en outre toutes les attributions qui ne sont pas confiées à un autre organe par la loi ou par les statuts.

Délibérations

Article 14

¹ Chaque propriétaire de forêt privée dispose d'une seule voix, quelles que soient les surfaces de ses immeubles.

² Chaque délégué de propriétaire de forêt publique (art. 11 al. 2) dispose au moins d'une voix. Pour les objets concernant exclusivement les forêts publiques (art. 13 al. 2), il dispose d'une voix supplémentaire à partir de 51 ha et par tranche de 50 ha de surface forestière.

³ Pour les votes relatifs aux objets concernant tous les membres ainsi que les objets relatifs à ces périmètres particuliers concernant exclusivement les propriétaires concernés par ces périmètres (art. 13 al. 2), les propriétaires de forêts privées ne peuvent disposer de plus du tiers des voix. Une fois les voix attribuées aux propriétaires de forêts privées, les voix des propriétaires de forêts publiques sont arrondies à l'unité supérieure.

Décisions

Article 15

¹ Les décisions sont prises selon le principe énoncé à l'article 13 al. 2 et ceci à la majorité des membres présents, les abstentions n'étant pas comptées. En cas d'égalité, le président départage.

² Un procès-verbal des séances est tenu par le secrétaire-comptable de Forêts-Sarine.

C. Le comité de direction

Composition

Article 16

¹ Le comité de direction (ci-après le comité) est composé de 5 personnes. Il compte 3 représentants des forêts communales ou paroissiales, un représentant des propriétaires de forêts privées ainsi que l'ingénieur forestier. Il désigne un secrétaire-comptable qui peut être choisi hors de son sein.

² Durant la première période administrative qui suivra l'adoption des présents statuts, un représentant par unité de gestion ayant adhéré à Forêts-Sarine siègera au comité de direction ainsi qu'un représentant de la propriété privée et l'ingénieur forestier. Par la suite, le comité sera composé selon l'alinéa 1.

³ Les membres du comité sont élus pour une période administrative de cinq ans et sont rééligibles.

⁴ Le directeur participe au comité avec voix consultative.

Convocation et décisions

Article 17

¹ Le comité se réunit aussi souvent que les affaires de Forêts-Saraine l'exigent, sur convocation du président ou à la demande de l'un de ses membres ou du directeur.

² Les séances du comité sont dirigées par le président ou, s'il est empêché, par le vice-président.

³ Un procès-verbal des séances est tenu. Il est distribué à tous les propriétaires de forêts publiques.

⁴ Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. Les abstentions n'étant pas comptées, en cas d'égalité, le président départage.

Attributions administratives

Article 18

Le comité a les attributions administratives suivantes :

- a) il dirige et administre Forêts-Saraine. Dans ce cadre, il est habilité à prendre toutes les mesures et initiatives propres à favoriser les buts de Forêts-Saraine ;
- b) il engage le directeur, les forestiers, le secrétaire-comptable ainsi que les membres des équipes forestières, fixe et adapte si nécessaire annuellement les salaires et les indemnités du personnel ;
- c) il fixe les indemnités des membres du comité et les communique à l'assemblée ;
- d) il convoque l'assemblée ;
- e) il prépare les objets à soumettre à l'assemblée ceci conformément à l'article 13 al. 2 et exécute les décisions de celle-ci ;
- f) il traite les affaires courantes ;
- g) il élabore les différents budgets ;
- h) il formule les objectifs généraux et met en place les structures de Forêts-Saraine ;
- i) il soutient les procès auxquels Forêts-Saraine est partie ;
- j) il établit le cahier des charges du directeur, des forestiers, du secrétaire-comptable ainsi que des membres des équipes et en surveille l'application ;
- k) il établit les tarifs applicables pour la facturation des heures du directeur, des forestiers et des équipes ;

l) il arrête le résultat financier de Forêts-Saraine (clôture des comptes) et le transmet aux membres avec la convocation à l'assemblée des comptes ;

m) il approuve les achats de matériel et d'outillage dans les limites des montants fixés par les budgets de Forêts-Saraine ;

n) il représente Forêts-Saraine envers les tiers ;

o) il élabore et si nécessaire actualise la clef de répartition au début de chaque période administrative selon le principe établi à l'article 25.

Attributions techniques

Article 19

Le comité a les attributions techniques suivantes :

- a) il fixe les tarifs pour la vente du bois-énergie (bois de feu et copeaux) ;
- b) il contrôle la mise en soumission et l'adjudication des travaux de coupe et d'entretien des forêts ;
- c) il contrôle la commercialisation des bois ;
- d) il prend les décisions sur les dépenses non prévues au budget jusqu'à concurrence d'un 1% des dépenses au budget de fonctionnement par exercice comptable ;
- e) il veille à la prévention des accidents et à l'application de la solution de la branche "forêt".

Représentation Article 20

Forêts-Saraine est valablement engagée par la signature collective à deux du président ou du vice-président du comité et du directeur ou du secrétaire-comptable.

D. L'organe de contrôle

Désignation et attributions

Article 21

¹ L'assemblée désigne comme organe de contrôle un réviseur agréé au sens de la loi fédérale du 16 décembre 2005 sur la surveillance et les révisions. L'organe de contrôle est désigné pour une période de cinq ans ; il est rééligible.

² L'organe de contrôle vérifie les comptes et établit un rapport de révision à l'intention de l'assemblée.

PARTIE II

GESTION DES FORÊTS PUBLIQUES

CHAPITRE I

Répartition des travaux, des profits et des pertes

E. Décisions de Forêts-Saraine

Article 22

Les décisions de Forêts-Saraine prises par ses organes dans le cadre de leurs attributions légales ou statutaires obligent ses membres.

F. Ressources

Article 23

Les ressources financières de Forêts-Saraine sont les suivantes :

- a) les cotisations annuelles des membres, dont le montant est fixé chaque année par l'Assemblée générale ;
- b) les contributions des propriétaires de forêts publiques selon la clé de répartition prévue à l'article 25 ;
- c) les dons et les legs.

Unité de gestion publique

Article 24

Les forêts publiques sont regroupées dans une unité de gestion commune (art. 8).

Clef de répartition

Article 25

Le financement, le résultat financier ainsi que la responsabilité pour dettes de l'unité de gestion publique sont opérés selon une clef de répartition calculée en fonction de la population résidente, des surfaces forestières et de l'indice du potentiel fiscal. Cette clef de répartition est annexée au présent document.

Entretien courant et autres charges

Article 26

¹ Les travaux réguliers d'entretien des forêts ainsi que l'entretien courant de la desserte forestière sont à la charge de l'unité de gestion publique.

² Les frais provoqués par des travaux exceptionnels tels entretiens périodiques¹, aménagements de nouvelles infrastructures, nettoyages particuliers des forêts, entretien des cours d'eau, etc. sont supportés par le membre qui en bénéficie. Le comité détermine la nature ou le caractère exceptionnel de ces travaux.

³ Les autres charges, tels que frais d'achat de plants, de matériel de protection et autres matériaux ainsi que les frais des travaux effectués par des entreprises privées, tels que débardage, écorçage, entretien des chemins, sont supportés par l'unité de gestion publique dans le cadre du budget.

¹ Guide pratique « Terminologie de la desserte forestière » (OFEV 1999)

Frais

Article 27

¹ Les frais fixes et variables, tels que les frais de formation professionnelle et continue, ainsi que les frais du comité sont à la charge de l'unité de gestion publique.

² Les frais consécutifs à la création et la gestion d'un périmètre particulier sont pris en charge par les bénéficiaires.

Fonds de gestion

Article 28

Un fonds de gestion commun est constitué. Il est alimenté en fonction des nécessités de la gestion selon la clef de répartition prévue à l'article 25 et dans la limite des budgets.

Année comptable

Article 29

L'année comptable correspond à l'année civile.

Emprunts

Article 30

¹ Forêts-Saraine peut contracter des emprunts pour la gestion des forêts publiques dans les limites de l'alinéa 2 du présent article. Dans ce cas, elle gère l'emprunt de l'unité de gestion publique, les membres s'acquittant de leurs parts annuelles au service de la dette calculées selon la clef de répartition prévue à l'article 25.

² Forêts-Saraine peut contracter des emprunts pour l'unité de gestion publique.

La limite d'endettement est fixée à

- a) 1'500'000 francs pour les frais d'investissements;
- b) 250'000 francs pour le compte de trésorerie.

³ Les propriétaires de forêts privées ne sont pas débiteurs de ces emprunts.

CHAPITRE II

Personnel, matériel et infrastructures

Personnel de Forêts-Saraine

Article 31

¹ Les tâches du personnel sont décrites dans un cahier des charges.

² Forêts-Saraine a qualité d'employeur du personnel.

³ Forêts-Saraine fixe les règles de gestion de son personnel dans un règlement. Au besoin, elle adapte ses règles aux dispositions d'une convention collective de travail reconnue par les partenaires sociaux de la branche.

Traitement

Article 32

Le salaire mensuel des employés de Forêts-Saraine est versé par le biais du fonds de gestion commun prévu à l'article 28.

Outillage

Article 33

Forêts-Saraine est propriétaire du matériel, de l'outillage et des véhicules qui sont mis à disposition des équipes forestières. Des exceptions demeurent possibles. Un inventaire est établi et mis à jour périodiquement.

Personnel des membres

Article 34

¹ Les membres mettant à disposition de la main d'œuvre sur mandat de Forêts-Saraine sont responsables de toutes les charges administratives y relatives, notamment :

- a) le versement régulier du salaire;
- b) les décomptes des charges sociales, des paiements et des retenues sur salaire;
- c) la facturation et l'encaissement des travaux exécutés au profit de Forêts-Saraine ;
- d) la formation professionnelle ;

² Ils veillent à ce que le personnel mis à disposition soit assuré.

Utilisation des centres forestiers

Article 35

Forêts-Sarine règle avec leurs propriétaires les modalités d'utilisation des centres forestiers existants. Il s'agit de bâtiments situés :

- 1) au Bois Cornard à Hauterive FR,
- 2) à la Forêt Cantonale à Belfaux,
- 3) au Burgenwald à Le Mouret,
- 4) à la forêt du Comberlin à La Brillaz.

PARTIE III

GESTION DES FORÊTS PRIVÉES DES MEMBRES

Collaboration Article 36

¹ Le statut de membre n'implique aucune obligation d'exploitation des forêts hormis les cas prévus par la loi.

² Des travaux ponctuels peuvent être confiés à Forêts-Sarine par contrat.

³ La gestion pluriannuelle des forêts privées des membres par Forêts-Sarine est réglée par convention avec leurs propriétaires.

Article 37

Soutien à l'exploitation

¹ Les membres sont régulièrement informés des derniers développements forestiers, notamment en matière de subventionnement.

² Ils bénéficient d'un suivi sylvicole régulier.

³ Forêts-Sarine leur propose des solutions pour la commercialisation des bois.

Article 38

Coupes de bois et tarifs préférentiels

¹ Dans la mesure du possible, Forêts-Sarine propose des solutions rationnelles d'exploitation groupées permettant de réduire les coûts et de bénéficier de l'engagement d'engins forestiers performants, notamment par la collaboration avec des entreprises privées.

² Les membres bénéficient d'un tarif préférentiel pour l'exploitation de leurs forêts (travaux réalisés par le personnel de Forêts-Sarine ou des entreprises forestières privées, grâce par exemple à la conclusion de contrats pluriannuels).

³ Une coordination avec les activités forestières publiques est assurée afin de profiter de toutes les opportunités de collaboration.

Partie IV

DISPOSITIONS FINALES - DISSOLUTION

CHAPITRE I

Subordination, collaboration, subventions et tâches étatiques

Subordination et collaboration Article 39

¹ Le directeur et les forestiers sont subordonnés au comité de Forêts-Sarine.

² Pour les tâches étatiques (art. 41), le directeur et les forestiers sont subordonnés à l'ingénieur forestier.

³ Pour les questions techniques, Forêts-Sarine collabore avec le Service des forêts et de la faune.

Subventions Article 40

Forêts-Sarine conclut les contrats de subventions, établit les décomptes et encaisse les montants versés par le canton ou d'autres institutions. Le cas échéant, elle reverse les montants perçus aux bénéficiaires.

Tâches étatiques Article 41

Forêts-Sarine et la Direction en charge des forêts concluent une convention réglant la prise en charge des tâches étatiques.

CHAPITRE II

Modification des statuts, sortie, admission, dissolution

Modification des statuts Article 42

¹ Les statuts peuvent être modifiés en tout temps. Chaque membre peut demander une modification des statuts en faisant une proposition écrite à l'assemblée.

² Pour être adoptée, une modification des statuts doit recueillir la majorité des voix des propriétaires de forêts publiques selon l'article 14 al. 2, phrase deux.

Admission Article 43

¹ Pour être admis comme membre, le candidat doit être propriétaire de forêts dans le district de la Sarine. Il présente sa demande d'admission sous forme écrite.

² Le comité présente à l'assemblée les demandes d'admissions et les conditions y relatives. L'assemblée décide de la qualité de membre.

Retrait et exclusion Article 44

¹ Tout membre peut se retirer de Forêts-Sarine pour la fin d'une année civile moyennant un préavis écrit donné au moins une année à l'avance.

² Forêts-Sarine peut exclure un membre pour de justes motifs.

³ Le membre sortant ou exclu n'a droit ni au remboursement des contributions versées, ni à une part de fortune de Forêts-Sarine. Le cas échéant, les propriétaires de forêts publiques doivent rembourser leur dette non couverte calculée selon la clef de répartition prévue à l'article 25.

⁴ Les compétences des autorités cantonales prévues par la législation forestière au sujet de la délimitation des triages sont réservées.

Dissolution

Article 45

¹ Forêts-Sarine peut être dissoute en tout temps par une décision de l'assemblée prise à la majorité des voix, représentant la majorité des surfaces de forêts, sous réserve de l'approbation par le Conseil d'Etat.

² Forêts-Sarine est dissoute de plein droit lorsqu'elle est insolvable ou lorsque la direction ne peut plus être constituée statutairement.

³ Les compétences des autorités cantonales prévues par la législation forestière au sujet de la délimitation des triages sont réservées.

⁴ Les biens propriété de Forêts-Sarine lors de la dissolution sont réallisés en vue du règlement des dettes. Le solde positif ou la dette non couverte est réparti proportionnellement entre les membres des forêts publiques selon la clef prévue à l'article 25.

CHAPITRE III

Dispositions finales

Langue Article 46

La langue officielle de Forêts-Sarine est le français.

Dispositions légales Article 47

Les articles 60 et suivants du Code civil s'appliquent à titre supplétif si les statuts ne prévoient rien et à titre impératif si la loi le prévoit.

Entrée en vigueur Article 48

¹ Les présents statuts entrent en vigueur le 1^{er} janvier de l'année qui suit l'approbation du Conseil d'Etat.

² La personnalité juridique est conférée à Forêts-Sarine dès l'approbation des statuts par le Conseil d'Etat.

Les différentes fonctions énoncées peuvent se décliner tant au féminin qu'au masculin. Par commodité, la forme masculine a été utilisée pour la rédaction des présents statuts.

L'Association Forêts-Sarine :

Le/La Secrétaire : Le/La Président(e) :

Date :

Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a approuvé ces statuts par arrêté n° ... du ...

Annexe :

- liste des membres (en référence à l'art. 2) et clef de répartition (en référence à l'art. 25)

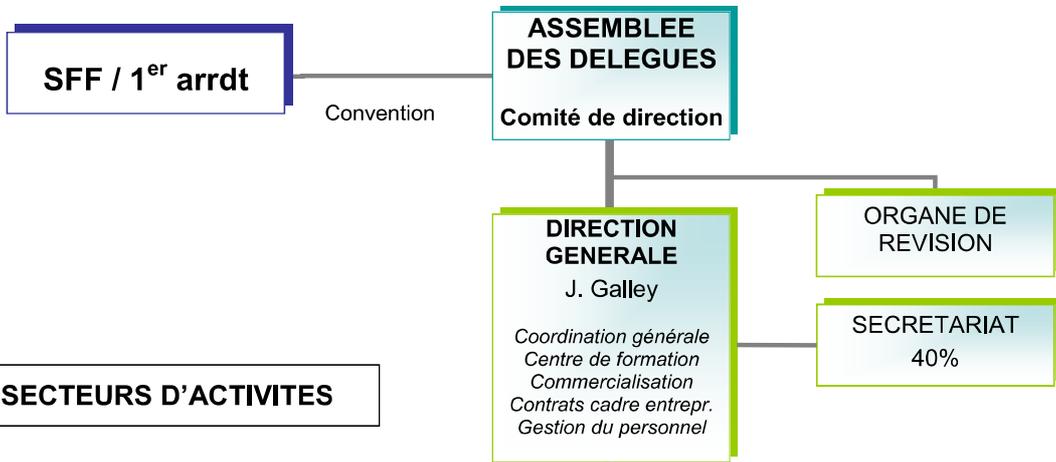
Limite d'endettement en fonction de la clef de répartition

Forêts-Saraine		Clef (%)	Endettement pour les investissements (frs)	Endettement pour la trésorerie (frs)
1	Arconciel	2.3	34'668	5'778
2	Autafond	0.4	6'076	1'013
3	Autigny	1.9	27'857	4'643
4	Avry	1.2	18'543	3'090
5	Belfaux	2.3	34'518	5'753
6	Chênens	1.0	15'211	2'535
7	Chésopelloz	0.8	12'626	2'104
8	Corninboeuf	1.9	28'184	4'697
9	Corserey	1.1	16'271	2'712
10	Cottens	2.0	30'217	5'036
11	Ependes	1.6	23'366	3'894
12	Ferpicloz	1.4	21'429	3'572
13	Givisiez	1.9	28'665	4'778
14	Granges-Paccot	1.6	24'509	4'085
15	Grolley	1.9	28'829	4'805
16	Hauterive	3.0	44'277	7'379
17	La Brillaz	3.7	55'333	9'222
18	La Sonnaz	0.9	13'607	2'268
19	Le Mouret	6.7	100'192	16'699
20	Marly	3.8	57'616	9'603
21	Matran	1.0	14'560	2'427
22	Neyruz	2.9	42'959	7'160
23	Noréaz	1.2	18'677	3'113
24	Pierrafortscha	0.7	10'107	1'684
25	Ponthaux	0.7	10'163	1'694
26	Prez-vers-Noréaz	2.3	34'599	5'766
27	Senèdes	0.5	7'931	1'322
28	Treyvaux	4.0	60'620	10'103
29	Villarsel-sur-Marly	0.2	3'669	612
30	Villars-sur-Glâne	5.1	76'684	12'781
31	Etat de Fribourg	38.1	571'626	95'271
32	Bénéfice curial Matran	0.2	3'109	518
33	Paroisse de Belfaux	0.4	6'603	1'101
34	Paroisse de Marly	0.6	9'224	1'537
35	Bénéfice curial Treyvaux	0.5	7'477	1'246
Totaux			1'500'000	250'000

Annexe des statuts de la corporation Forêts-Saraine : Liste des membres et clef de répartition (50 % surfaces forestières, 25 % population et 25 % indice du potentiel fiscal).

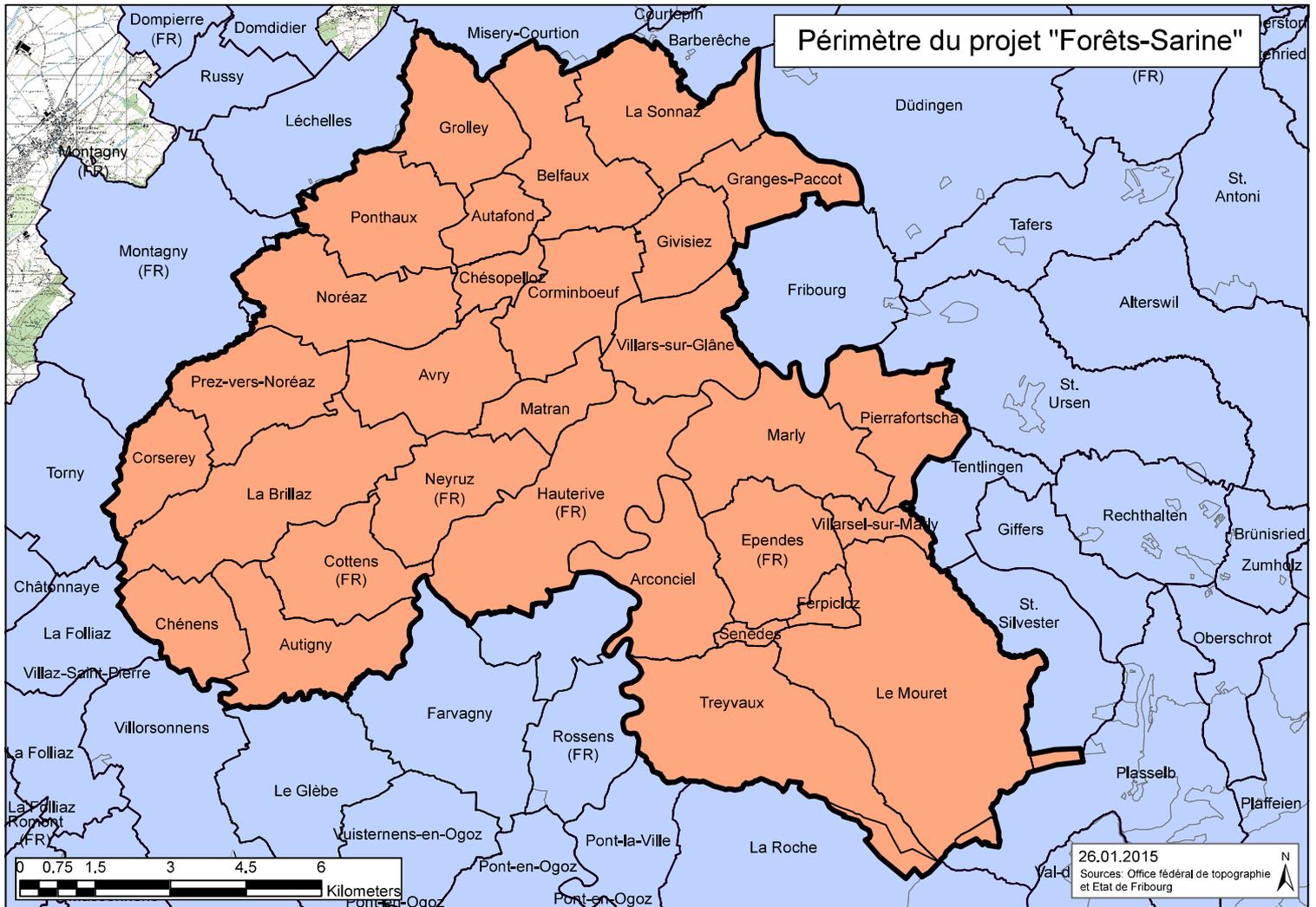
	Membres Forêts-Saraine	Clef (%)
1	Arconciel	2.3
2	Autafond	0.4
3	Autigny	1.9
4	Avry	1.2
5	Belfaux	2.3
6	Chênens	1.0
7	Chésopelloz	0.8
8	Corninboeuf	1.9
9	Corserey	1.1
10	Cottens	2.0
11	Ependes	1.6
12	Ferpicloz	1.4
13	Givisiez	1.9
14	Granges-Paccot	1.6
15	Grolley	1.9
16	Hauterive	3.0
17	La Brillaz	3.7
18	La Sonnaz	0.9
19	Le Mouret	6.7
20	Marly	3.8
21	Matran	1.0
22	Neyruz	2.9
23	Noréaz	1.2
24	Pierrafortscha	0.7
25	Ponthaux	0.7
26	Prez-vers-Noréaz	2.3
27	Senèdes	0.5
28	Treyvaux	4.0
29	Villarsel-sur-Marly	0.2
30	Villars-sur-Glâne	5.1
31	Etat de Fribourg	38.1
32	Bénéfice curial Matran	0.2
33	Paroisse de Belfaux	0.4
34	Paroisse de Marly	0.6
35	Bénéfice curial Treyvaux	0.5

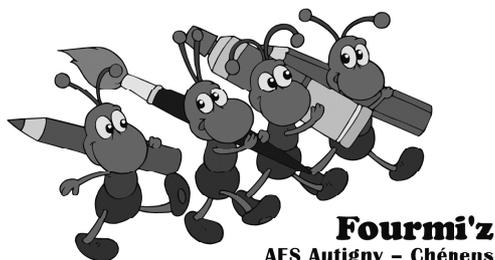
Forêts - Sarine / Structure opérationnelle



REGION 1 Centre forestier à Belfaux	REGION 2 Centre forestier à La Brillaz	CENTRE DE FORMATION Centre forestier à Hauterive	REGION 3 Centre forestier à Le Mouret								
B. Zamofing Exploitation Projet du Lac de Péroilles	J.-P. Borne Exploitation	Jacques Plancherel Contremaître Exploitation	<table border="1"> <tr> <td>N. Papaux</td> <td>M. Berger</td> </tr> <tr> <td>Exploitation Projet de la Petite Sarine</td> <td>Exploitation Syndicat « Flancs du Cousimbert »</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Centres de compétence:</td> </tr> <tr> <td>Forêts privées Promotion association Exploitations groupées Coupes déficitaires Remaniements Projets particuliers</td> <td>Protection contre les dangers naturels Forêts protectrices Endiguements</td> </tr> </table>	N. Papaux	M. Berger	Exploitation Projet de la Petite Sarine	Exploitation Syndicat « Flancs du Cousimbert »	Centres de compétence:		Forêts privées Promotion association Exploitations groupées Coupes déficitaires Remaniements Projets particuliers	Protection contre les dangers naturels Forêts protectrices Endiguements
N. Papaux	M. Berger										
Exploitation Projet de la Petite Sarine	Exploitation Syndicat « Flancs du Cousimbert »										
Centres de compétence:											
Forêts privées Promotion association Exploitations groupées Coupes déficitaires Remaniements Projets particuliers	Protection contre les dangers naturels Forêts protectrices Endiguements										
Centre de compétence: Pédagogie forestière Enjeux des forêts périurbaines Actions de vulgarisation (en collaboration avec le 1 ^{er} arrdt)	Centre de compétence: Bois-énergie Coordination générale Gestion du hangar à copeaux Contrats cadre	Centre de compétence: Formation Forêt d'enseignement du Bois Cornard et environs Formation des apprentis de 1 ^{ère} année Cours spécifiques pour les apprentis de 2 ^{ème} et 3 ^{ème} années Moniteur EFS+Sylviculture									

10.02.2015





L'accueil extrascolaire « FOURMI'Z » se trouve dans l'ancien bâtiment de l'école à Autigny. Mesdames Valérie Weber, Sneha Chardonnens, Joëlle Piccand-Nicolet, Nicole Roulin et Patricia Cudré-Mauroux se relayent avec plaisir afin d'y accueillir les enfants du Cercle scolaire d'Autigny-Chénens, et ce, dès la première infantine et jusqu'en 6P.

Cet accueil est ouvert selon une grille horaire adaptée aux besoins actuels des parents. Dans cette même perspective, il sera réorganisé **lors de chaque rentrée scolaire en fonction des inscriptions effectuées avant le 15 juillet de l'année en cours.**

Les repas de midi, variés et équilibrés, sont pris au Restaurant de l'Ecu à Autigny. Les enfants s'y rendent accompagnés par les responsables et selon une ligne « Pedibus ».

Les enfants qui le connaissent déjà, vous disent :

Inscriptions et tarifs :

Les inscriptions sont possibles durant toute l'année scolaire. Le formulaire adéquat, ainsi que les tarifs, sont disponibles sur les sites internet des deux communes.

Des inscriptions de « dépannage » sont admises pour autant qu'il reste des places disponibles.

L'inscription s'élève à Fr. 30.- par famille et pour une année, quel que soit le type d'inscription (dépannage, régulier ou irrégulier).

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à consulter les sites

www.autigny.ch et www.chénens.ch

ou encore mieux ... planifiez directement une visite sur place !

Avec notre collaboration et le plaisir d'accueillir vos enfants.

Les répondantes de l'accueil :

Mmes Dominique Haller Sobritz, Carmen Landolt Läubli, conseillères communales Valérie Weber, Sneha Chardonnens, Joëlle Piccand- Nicolet, Nicole Roulin et Patricia Cudré-Mauroux éducatrices.



*Bienvenue à l'accueil !
A l'accueil extra-scolaire on peut faire :*

- Du bricolage avec de la peinture ou feuille couleur
- Faire ses devoirs avec ou sans aide
- Jouer à des jeux de société ou (Barbie, poupée, voiture...)
- Lire des livres dans le coin calme
- Apprendre et s'amuser avec ses copains
- On peut aussi prendre le goûter et dîner au restaurant
- En été, automne, printemps, on peut jouer dehors à des jeux !





Saison 2014 - 2015

Depuis plus de 20 ans maintenant, la société polysportive Le Looping propose un large éventail de disciplines sportives pour petits et grands. Voici quelques informations sur les activités offertes et pour plus de détails, visitez notre site internet www.lelooping.ch

Activités	Jour / Heure	début de l'activité	Moniteur / Monitrice	No de téléphone / e-mail
Gym santé dames	Lundi 16.00 - 17.00 h	01.09.2014	A la recherche d'un/e moniteur/-trice	
Fitness (mixte, dès 16 ans)	Lundi 19.30 - 20.30 h	01.09.2014	Patricia Bays	patricia.bays@hotmail.com 026/477.10.14
Volley détente	Lundi 20.30 - 22.00 h	01.09.2014	Corinne Chardonnens	079 / 310 00 77 cdchardonnens@gmail.com
Volley M 23	Mardi 18.30 - 20.15 h	02.09.2014	Corinne Chardonnens	079/ 310 00 77 cdchardonnens@gmail.com
Gym Fit Dames	Mardi 20.15 - 21.30 h	15.09.2014	Martine Raemy Laurence Arni Ursula Delley	026 / 477 19 55 martine@raemy.net 079/ 795 14 12
Nouveau Gym parents-enfants	Mercredi 16.00 - 17.00h	10.09.2014	Delphine Uva	
Gym Multi-Sports Hommes	Mercredi 20.15 - 22.00 h	03.09.2014	Jean-Nicolas Bays	in.bays@bluewin.ch
Badminton Juniors (jusqu'à 16 ans)	Jeudi 18.00 - 19.00 et 19.00 - 20.00	04.09.2014	Ghislaine Brülhart	026 / 465 20 50 bruelhart@postmail.ch
Badminton Actifs	Jeudi 19.15 - 22.00 h	28.08.2014	Daniel Rappo	026 / 477 35 70 d.rappo@bluewin.ch
Polysport Jeunesse 1 - 6 Primaire	Vendredi 16.00 - 17.30 h	05.09.2014	Martine Clerc	079 / 733 98 26
Championnat de Volley et entraînements	Vendredi 19.00 - 22.00 h			

Tarifs :

Les 3 premiers cours sont considérés comme cours d'essai, et donc gratuits.

La cotisation est de Fr. 150.- pour un adulte et de Fr. 80.- par junior jusqu'à 18 ans.
Pour les titulaires de licence, celle-ci est à leur charge

Il n'y a pas de tarif de demi-saison

Comité du Looping

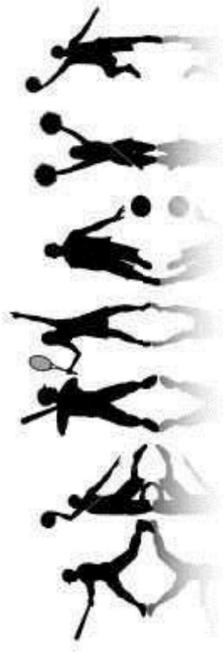
Norm, prénom	Adresse	No de téléphone / e-mail
Rappo Daniel	Rte de la Crétausa 10 1742 Autigny	026/ 477.35.70 079/ 680.74.53 d.rappo@bluewin.ch
Clerc Marianne	Ch. des Carroux 39 1744 Chenens	026/ 477.37.94 079/ 390.26.19 ma.clerc@hotmail.com
Rossier Sylvianne	Route de St. Garin 23 1743 Autigny	026/ 470.00.94 079/ 353.01.11 rossiersy63@gmail.com
Roos Ionela	Imp. De Bimont 6 1741 Cottens	resp. manifestations itaroos@bluewin.ch
Buntschu Céline	Ch. Des Pommiers 33 1740 Neyruz	079/ 380.89.52 celine.buntschu@unifr.ch



www.lelooping.ch



- ✓ Tu désires créer des liens dans la région ?
- ✓ Oeuvrer pour le mouvement des jeunes et moins jeunes te tiens à cœur ?
- ✓ Pouvoir permettre aux citoyens des environs de bénéficier de services sportifs de qualité est ton leitmotiv ?



Alors rejoins le comité du Looping !

Le team Looping, société polysportive des communes d'Autigny et Chénens, se réjouit de te rencontrer et reste à disposition pour toute précision

Contacte-nous au 079/ 580.89.52 ou celine.buntschu@unifr.ch
<http://lelooping.ch>

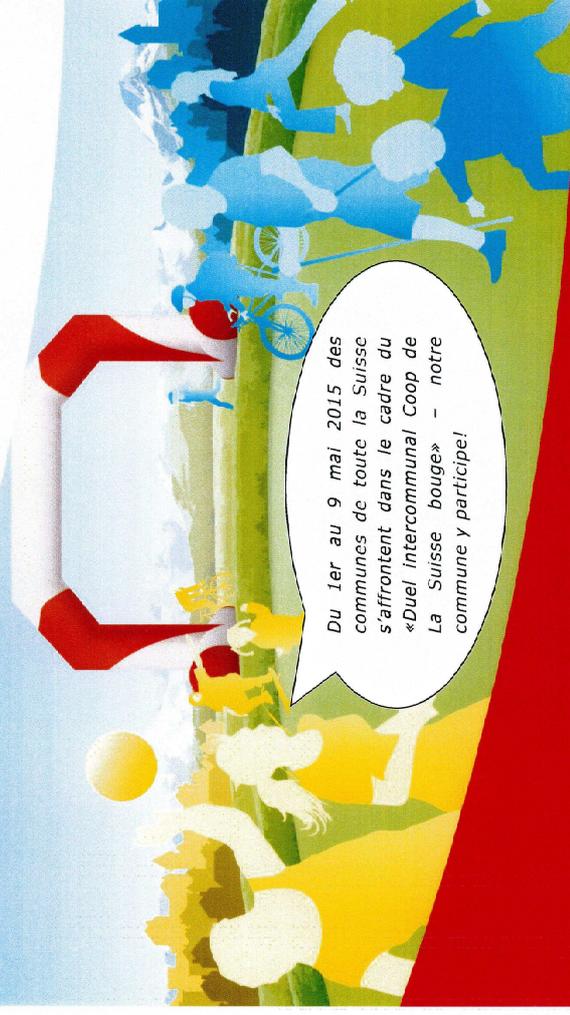


Le comité :
Daniel Rappo Marianne Clerc Ita Roos
Sylviane Rossier Céline Buntschu



coop

Duel intercommunal
La Suisse bouge



Du 1er au 9 mai 2015 des communes de toute la Suisse s'affrontent dans le cadre du «Duel intercommunal Coop de La Suisse bouge» - notre commune y participe!

La Suisse bouge

En avant avec le **duel Chénens VS Autigny organisé par « le Looping »**

Rendez-vous le **dimanche 3 mai de 10h à 16h** (dernier départ) à la cabane du terrain de football d'Autigny pour recevoir votre dossard et choisir ainsi quelle commune vous voulez défendre.

Des balades balisées, jeux pour les enfants, concours et autres distractions vous permettront de bouger à votre guise! Toutes vos minutes d'activité physique seront cumulées pour déterminer laquelle de nos communes est la plus sportive !

www.duelintercommunalcoop.ch

Un projet de: www.lasuissebouge.ch

coop

suvaliv



SwissLife



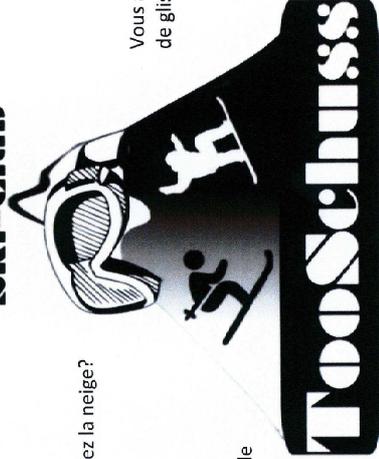


ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des forêts et de la faune SFF
Amt für Wald, Wild und Fischerrei/WaldA
Route du Mont Camel 1, Case postale 155,
1762 Givisiez
T +41 26 305 23 43, F +41 26 305 23 36
www.fr.ch/sff

Ski-Club TOOSCHUSS

Ski-Club



Vous aimez la neige?

Vous aimez les activités
de glisse ou de balade?

Vous aimez faire
profiter les autres de
vos compétences?

Ne cherchez
plus, vous êtes
au bon endroit!

Notre Ski-Club propose des activités variées et
adaptées aux désirs et aux capacités de chacun

www.tooschuss.ch

Information aux détentrices et détenteurs de chiens

Obligation de tenir les chiens en laisse en forêt

Mesdames, Messieurs, chères et chers ami(e)s de la nature,

Tous les chiens ont besoin de s'ébattre régulièrement en plein air. Cette dépense physique est nécessaire à leur bien-être. Il ne faut toutefois pas oublier que tous les chiens, même les plus petits, ont un instinct de prédateur et sont susceptibles de s'attaquer aux animaux sauvages.

Les dégâts peuvent être particulièrement graves au printemps, période de reproduction de la plupart des espèces de mammifères et d'oiseaux sauvages. Les petits sont souvent bien cachés dans la forêt, dans les fourrés, mais les chiens les repèrent facilement grâce à leur odorat très développé. Renardeaux, faons et oisillons constituent ainsi par exemple des proies faciles et incapables de se défendre ou de s'enfuir.

Tenir son chien en laisse est le seul moyen sûr pour l'empêcher de parcourir la forêt et d'y déranger les animaux sauvages. Le Service des forêts et de la faune rappelle donc à toutes les détentrices et tous les détenteurs de chiens qu'ils doivent, conformément à l'art. 49 du règlement sur la détention des chiens (RDCh), **tenir leurs chiens en laisse en forêt du 1^{er} avril au 15 juillet**.

Vos amis de la forêt vous en remercient !

Le Service des forêts et de la faune

EQUIVIA entretient les chemins utilisés par les chevaux

Fondée le 10 mai 2002 à Corserey, EQUIVIA a pour but de créer et d'entretenir un réseau équestre régional, de sensibiliser les cavaliers au respect de la nature et de promouvoir une cohabitation courtoise avec les propriétaires fonciers, les services forestiers, les communes et les autres usagers de la forêt. Regroupant des amis et amies du cheval pratiquant l'équitation ou l'attelage, cette association d'une centaine de membres construit son action sur une démarche respectueuse de l'environnement et des autres usagers des chemins ruraux et forestiers.

EQUIVIA a créé et entretient deux réseaux équestres : celui situé sur les villages de Corserey - Lentigny – Chénens – Torny - Villarimboud qui offre 17 km de chemins dans la forêt de la région et celui d'Autigny - Cottens, constitué par 10 km de chemins ruraux et forestiers situés sur les deux communes. Depuis peu, une extension a été réalisée vers Prez-vers-Noréaz. Le réseau grandit au fur et à mesure que de nouveaux membres rejoignent nos rangs et s'engagent pour entrer en contact avec les Autorités et les propriétaires terriens.

Ces réseaux sont une première dans le canton de Fribourg. Ils ont été élaborés en collaboration avec les autorités forestières et communales et les propriétaires forestiers, avant d'être autorisés par le Service cantonal des forêts et de la faune. L'essentiel du parcours emprunte des chemins carrossables en forêt. Les aménagements spécifiques consistent en quelques pistes en sable convenant pour le galop. Le tracé des réseaux permet des parcours en boucles afin de canaliser les montures sur les passages autorisés.

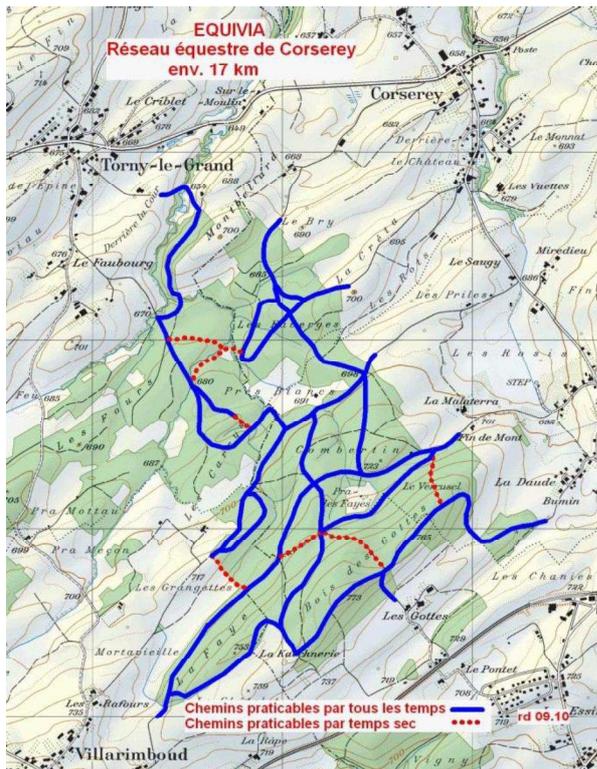
EQUIVIA construit également son travail sur la formation des cavaliers et cavalières au respect de la nature. Elle publie deux fois par an son journal « Equinews » à l'attention de ses membres et offre ses services comme médiatrice en cas de problèmes de cohabitation ou de dégâts aux champs ou à la forêt. EQUIVIA base aussi son action sur la collaboration avec les autorités forestières et communales. Pour financer son travail, EQUIVIA organise chaque année un rallye équestre le lundi de Pâques. Cette manifestation connaît un grand succès et son bénéfice est investi dans l'entretien des chemins.

Nous remercions le Conseil communal d'Autigny de nous avoir cédé une place dans ce bulletin d'information.

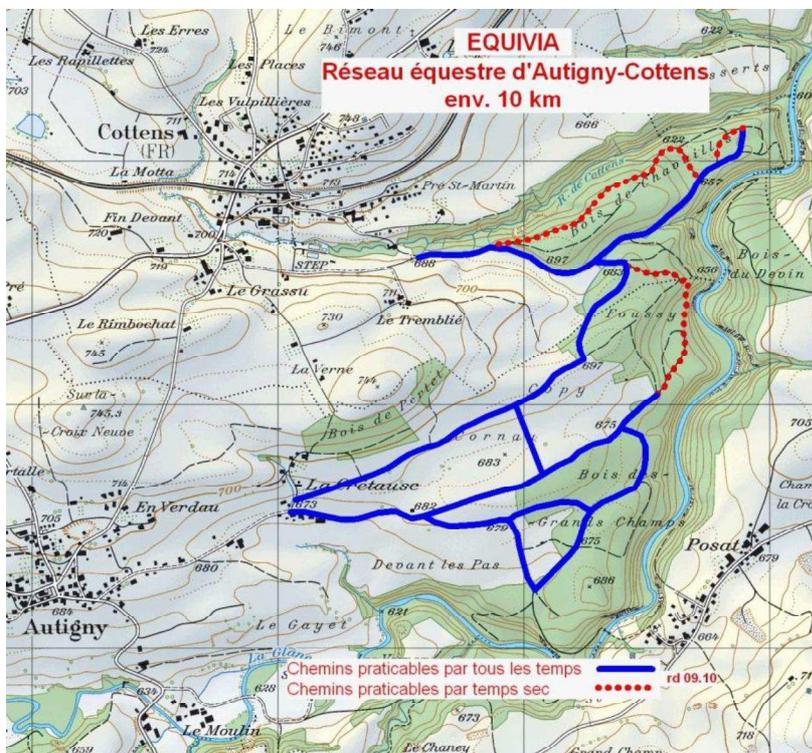
Pour le Comité, Philippe Chatagny, Président

Davantage d'informations sur : www.equivia.ch

Parcours : Corserey - Lentigny – Chénens – Torny - Villarimboud



Parcours : Autigny-Cottens



Quoi ?

Plus de **18000** documents :

- ❖ romans
- ❖ BD
- ❖ albums
- ❖ revues
- ❖ documentaires

5 documents pour un prêt d'un mois

Comment ?

Pour tous les habitants des communes de Sarine-Ouest :

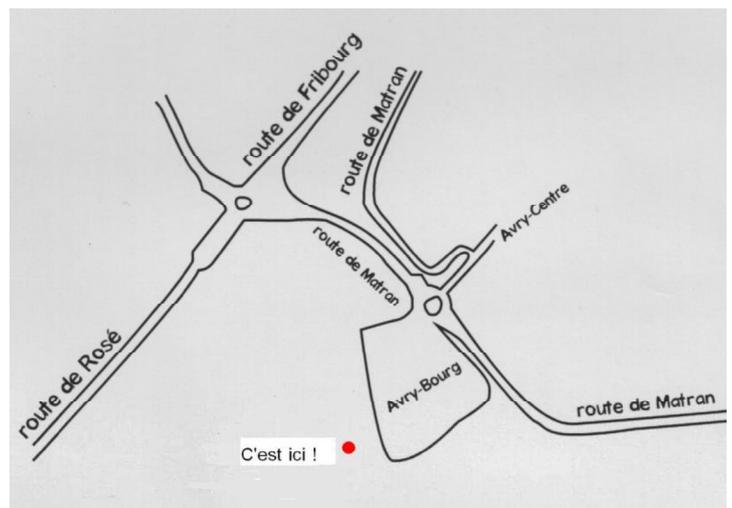
- enfant jusqu'à 16 ans gratuit
- apprenti / étudiant CHF 15.-
- adulte CHF 30.-
- lecteur occasionnel CHF 2.- par livre / par mois

Quand ?

mardi mercredi vendredi	15h00 - 18h00
jeudi	18h00 - 20h00
samedi	9h00 - 12h00

Vacances scolaires	
mercredi	15h00 - 18h00
samedi	9h00 - 12h00

Où ?



Mais encore en 2015 ...

- L'Heure du Conte le 1^{er} mercredi de chaque mois, de septembre à juin
- 3 juin - 11 juillet Exposition « Benjamin Chaud » auteur-illustrateur jeunesse
- 13 novembre Nuit du Conte 2015 avec pour thème : Sorcières et chats noirs

Plus d'infos ?

026 470 21 42
biblioavry@bluewin.ch
<http://bra.avry.ch>

Bibliothèque Régionale d'Avry
 CO Sarine-Ouest
 Route de Matran 24
 1754 Avry-sur-Matran



les Ligues de santé

du canton de Fribourg

Ligue contre le cancer | diabètefribourg | Ligue pulmonaire | CIPRET Centre de prévention du tabagisme | Centre de dépistage du cancer du sein | Registre des tumeurs | Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous.

Ligue fribourgeoise contre le cancer



- o Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- o Activités d'information et de prévention
- o Registre des tumeurs
- o info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- o Tél. 026 426 02 90

diabètefribourg



- o Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- o Activités d'information et de prévention
- o info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch
- o Tél. 026 426 02 80

Ligue pulmonaire fribourgeoise



- o Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- o Remise des appareils respiratoires
- o Activités d'information et de prévention
- o info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch
- o Tél. 026 426 02 70

CIPRET Centre de prévention du tabagisme



- o Campagnes de prévention, aide à l'arrêt
- o info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch
- o Tél. 026 425 54 10

Centre de dépistage du cancer du sein



- o La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- o Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- o depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- o Tél. 026 425 54 00

Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo



- o Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels.
- o voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- o Tél. 026 426 00 00

Information – prévention



- o Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité
- o Programme « santé en entreprise »
- o info@liguessante-fr.ch – www.liguessante-fr.ch
- o Tél. 026 426 02 66

J'ai retrouvé le sourire – grâce à Alzheimer Fribourg

L'Association Alzheimer Fribourg offre un soutien efficace aux malades et à leurs familles. Le témoignage de Marie Chivard*.

Madame Chivard, vous partagez le quotidien d'un patient Alzheimer. Comment vivez-vous cela ?

Je suis un «proche aidant», donc une personne qui vit avec le malade. Ce statut exige beaucoup de disponibilité et de vigilance, car on est confronté en permanence aux besoins et aux limites du patient. Il s'ensuit évidemment un danger d'épuisement.

Avez-vous vécu cet épuisement ?

Oui. D'abord, je pensais m'en tirer seule. Mais peu à peu, j'ai été prise au piège du stress : j'étais de plus en plus nerveuse à la maison et inquiète lorsque je m'absentais pour les achats. Par chance, j'ai alors découvert Alzheimer Fribourg.

Qu'a fait l'Association Alzheimer Fribourg pour vous ?

En premier lieu, elle nous a aiguillés vers une Clinique de mémoire, où le diagnostic a été posé. Ensuite, elle nous a dispensé des conseils ciblés. Puis, elle a mis à notre disposition une accompagnante à domicile, qui me décharge et me permet de m'absenter sans souci. Enfin elle nous a permis de participer à des vacances pour les malades et leurs proches, au Murtenhof de Morat.

Et que diriez-vous à ceux qui vous demanderaient conseil ?

D'appeler sans délai Alzheimer Fribourg : grâce à leur soutien et à celui de leur accompagnante, j'ai retrouvé mon sourire !

Madame Chivard, merci de cet entretien.

* Nom d'emprunt, afin de sauvegarder l'anonymat des témoignages



**Alléger les tâches
des proches aidants
pour que les malades
puissent rester
à domicile**

Route St-Nicolas-de-Flüe 2, CH-1700 Fribourg
026 402 42 42 | info.fr@alz.ch | www.alz.ch/fr
CP 17-11547-5

L'Association Alzheimer Fribourg vous épaula

Notre soutien aux familles et aux malades

Information, conseil et appui

C'est en 1994 que des personnes conscientes des problèmes posés par la démence sénile ont fondé la section fribourgeoise de l'Association Alzheimer Suisse. Par le canal de son secrétariat permanent, la section offre informations, conseils et soutien aux malades et à leurs proches.

Accompagnement à domicile

Pour soulager les proches aidants, un réseau d'accompagnant-e-s à domicile couvrant le canton a été mis sur pied. Depuis l'automne 2014, la section assure elle-même la formation de ces aides, avec le concours de spécialistes en gérontopsychologie, en soins et en accompagnement.

Groupes d'entraide

La section fribourgeoise compte cinq groupes de parole permettant aux proches de partager leurs préoccupations dans un climat serein, construc-



tif et chaleureux – à Bulle, Domdidier, Fribourg, Guin et Romont. La rubrique «Actualités» du site www.alz.ch/fr et le secrétariat renseignent sur les lieux, dates et heures de rencontre.

Formation

En sus d'un cours de formation pour les accompagnant-e-s à domicile, la section a mis sur pied avec la Haute École de Santé du canton de Fribourg un projet pilote psychoéducatif dédié aux proches partageant le quotidien d'une personne souffrant de la maladie d'Alzheimer.



Vacances

Depuis 2012, la section organise avec une animatrice et des bénévoles une semaine de vacances pour les malades et leurs proches au Murtenhof de Morat. Le cadre est superbe et le personnel de l'hôtel se montre très tolérant envers des comportements parfois dérangeants.



Association Alzheimer Suisse
Section fribourgeoise 

Présente depuis 1987

dans la partie francophone du canton de Fribourg,

l'association



**Service d'accompagnement bénévole de
personnes en fin de vie**

**Service d'accompagnement bénévole de
personnes malades et/ou en perte
d'autonomie**

Permanence téléphonique 026 424 00 80

www.valm.ch

La formation de base à l'accompagnement de personnes malades et/ou en perte d'autonomie

s'adresse :

- à toute personne souhaitant développer son savoir-être et son savoir-faire dans le domaine de l'accompagnement de personnes malades et/ou en fin de vie
- à toute personne souhaitant devenir accompagnante bénévole à l'association **Vivre avec la mort**

Renseignements :

au 026 436 46 60 ou par e-mail contact@valm.ch

Le groupe de soutien de personnes en deuil

s'adresse :

- à toute personne ressentant le besoin d'être accompagnée dans son cheminement

Renseignements :

au 026 436 46 60 ou par e-mail contact@valm.ch

Qui est-elle ?

Des hommes et des femmes formés à l'accompagnement de personnes en fin de vie ainsi qu'à l'accompagnement de personnes malades et/ou en perte d'autonomie.

Pour qui ?

Elle propose ses services

- à toute personne qui a besoin d'être accompagnée
- à toute famille qui a besoin d'un relais lorsque la fin de vie d'un de ses membres approche
- à toute personne qui assure une présence auprès d'un (e) proche malade afin qu'elle puisse se reposer

A qui ?

Sur demande de la famille ou du personnel soignant

Où ?

en EMS – à domicile – à l'hôpital – en institution

dans la partie francophone du canton de Fribourg et dans les régions limitrophes

Quand ?

la journée – la nuit

24/24 – 7/7

Comment ?

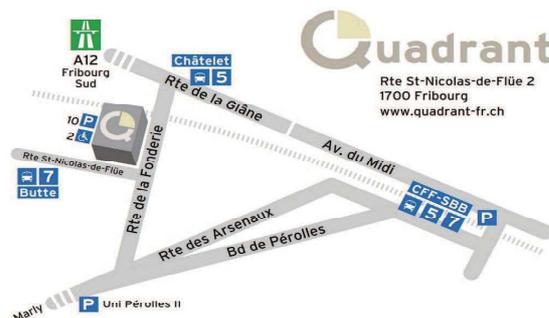
Elle offre

- un soutien humain, dans le respect de l'appartenance religieuse de chacun (e).
- une écoute attentive

Elle garantit la confidentialité de ses accompagnements

Elle propose un accompagnement bénévole

Plan d'accès



Association
Vivre avec la mort
Route St-Nicolas-de-Flüe 2
1700 Fribourg
026 436 46 60
contact@valm.ch / www.valm.ch
CCP : 17-11593-4

Permanence téléphonique : 026 424 00 80

Avec le soutien de
11.81eric Remond

Répartition des dicastères et de l'administration communale d'Autigny

ADMINISTRATION COMMUNALE

026/477 16 25
026/477 23 42



www.autigny.ch
commune@autigny.ch

FONCTION	DICASTÈRES	PRIVÉ			PROF			MOBILE	E-MAIL
		NOM, PRÉNOM							
Syndic	Administration générale - Information communale - Finances	Chassot Philippe	026/ 477 37 67	079/ 832 83 93	079/ 832 83 93	079/ 832 83 93	philippe_chassot@bluewin.ch		
		Suppl. : Sapin Yvan							
Vice-syndic	Constructions – Eaux usées	Sapin Yvan	026/ 477 10 46	079/ 391 76 30	079/ 391 76 30	079/ 391 76 30	yvan.sapin@bluewin.ch		
		Suppl. : Chassot Philippe							
Conseillers communaux	Routes – Eclairage - Eau potable - Bâtiments communaux	Bovet Daniel	078/ 789 44 46	078/ 789 44 46	078/ 789 44 46	078/ 789 44 46	dbovet@bluewin.ch		
		Suppl. : Spadafora Antonio							
	Aménagement du territoire – Culture et loisirs - Cimetière	Charrier Laurence	026/ 477 31 82	076/ 426 18 17	076/ 426 18 17	076/ 426 18 17	laurence.charrier@bluewin.ch		
		Suppl. : Haller Sobritz Dominique							
	Affaires sociales	Haller Sobritz Dominique	026/ 477 07 26	079/ 308 27 29	079/ 308 27 29	079/ 308 27 29	spiree@bluewin.ch		
		Suppl. : Maradan André							
	Enseignement - Voirie	Maradan André	026/ 413 17 86	079/ 209 97 42	079/ 209 97 42	079/ 209 97 42	maradan@bluewin.ch		
		Suppl. : Charrier Laurence							
Secrétaire communale	Agriculture – Forêts – Feu - Affaires militaires - Protection civile	Spadafora Antonio	079/ 293 89 56	079/ 293 89 56	079/ 293 89 56	079/ 293 89 56	as1971ch@bluewin.ch		
		Suppl. : Bovet Daniel							
Cassière communale		Barras Sabine	026/ 477 16 25	026/ 477 16 25	026/ 477 16 25	026/ 477 16 25	commune@autigny.ch		
		Gobet Chantal					caisse@autigny.ch		
Agente AVS		Gobet Chantal	026/ 477 16 25	026/ 477 16 25	026/ 477 16 25	026/ 477 16 25	caisse@autigny.ch		
		Office de l'Etat civil de la Sarine					ec-sarine@fr.ch		
Employé communal		Chablais Daniel	079/ 690 89 84						
		Felder Florian	026/ 470 23 33			079/ 446 24 07			
Commandant du service du feu intercommunal		Werner Maïc	026/ 477 06 47			079/ 711 65 18			
		Dafflon Lionel	026/ 477 21 03			079/ 724 61 07			
Remplaçant du commandant du feu		Borne Jean-Paul	026/ 477 21 24			079/ 606 35 37			
		Cudré-Mauroux Dominique	026/ 477 38 16						
Préposé local à l'agriculture									
Forestier de triage									
Gardien de la déchetterie									